



RAPPORT ANNUEL

2024

SOMMAIRE

2024, LES CHIFFRES CLÉS	4
QUI SOMMES-NOUS ? / NOTRE CHAMP D'ACTION	6
UNE VISION DE LONG TERME, DES ACTIONS CONCRÈTES POUR 2030	8
Des dynamiques territoriales confirmées	8
DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE	9
Mieux connaître les consommations	9
Renouvellement du patrimoine à hauteur de 1%	9
DÉVELOPPER ET GÉNÉRALISER LA SOBRIÉTÉ	10
PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MILIEUX	10
DES MOYENS ADAPTÉS AUX AMBITIONS	12
Évolution de la politique qualité de Réseau31	13
Évolution de la démarche qualité	13
UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ À L'ÉCOUTE DES USAGERS	14
Une gouvernance déconcentrée	14
... et des équipes au plus près des adhérents	15
Conseiller, diffuser l'expertise	16
PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU	17
Les prélèvements d'eau dans la Garonne pour le système de Saint-Martory	17
Les prélèvements pour la production d'eau potable	19
Les achats et ventes d'eau réalisés par Réseau31	21
La gestion intégrée de la ressource en eau	22
Le pilotage du multi-usage : l'organisme unique	25
Un suivi précis de la qualité de l'eau distribuée	28
La gestion des infrastructures d'eau potable	29
Quelques faits marquants de 2024 en matière d'eau potable	29
Les tarifs	35
VEILLER À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX	36
L'assainissement non collectif	36
L'assainissement collectif	41
Quelques exemples d'investissements	44
Les tarifs	48
Une gestion intégrée des eaux pluviales	49
S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE	50
COOPÉRER ET INNOVER	50
Une orientation politique affirmée	50
Deux projets symboliques	50
Réseau31, présent sur les Salons	58
LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	59



SÉBASTIEN VINCINI
Président
de Réseau31

L'EAU AU CŒUR DE LA BIFURCATION ÉCOLOGIQUE

Face au dérèglement climatique, dont nous mesurons, année après année, les impacts sur notre quotidien et sur notre qualité de vie, nous avons besoin d'une vision, d'un espoir et de pôles de stabilité.

C'est dans cette voie, cet espace de progrès, à la fois social et environnemental, que nous nous engageons, plus déterminés que jamais.

À l'heure où les débats sur la qualité de l'eau fleurissent, il nous revient d'assurer pour aujourd'hui et pour toutes les générations à venir, la préservation de ce patrimoine essentiel, notre bien commun de l'humanité : l'Eau.

Avec les élus et les agents de Réseau31, nous œuvrons pour garantir la qualité de cette ressource vitale, pour vous informer le plus précisément possible, pour bâtir, avec vous, un service performant, ouvert, à l'écoute de vos préoccupations, avec des moyens humains, techniques et financiers adaptés aux enjeux.

Nos orientations pour l'avenir rejoignent nos actions quotidiennes et je vous propose au fil des pages de ce rapport de découvrir les missions que nous avons accomplies en 2024 et celles que nous comptons mener à l'horizon 2030.

Bonne lecture !

Devenez acteur du service de l'Eau en Haute-Garonne.

Questions, conseils, demandes spécifiques, nous vous donnons rendez-vous sur notre site www.reseau31.fr et sommes à votre écoute pour toute information.

2024, LES CHIFFRES CLÉS

ADHÉRENTS
252
COMMUNES

3
SYNDICATS

11
EPCI

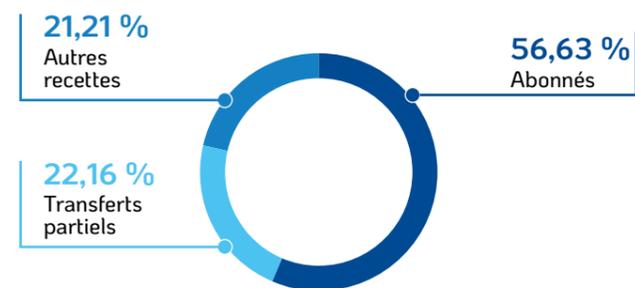
POPULATION
542 100

379
AGENTS

EAU POTABLE

CAPTAGES	164
UDI	107
USINE	7
STATIONS DE TRAITEMENT	16
RÉSERVOIRS	268
RÉSEAUX (LINÉAIRE EN KM)	2 683
ABONNÉS	66 853
PRIX DE L'EAU PAR M ³ POUR 120 M ³ POUR L'ANNÉE 2024	2,36€ PRIX TTC

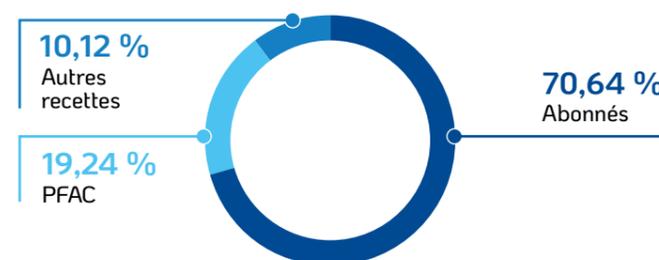
Répartition chiffre d'affaire activité eau potable



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

STATIONS D'ÉPURATION	136
POSTES / OUVRAGES	452
POINTS DE MESURE	460
RÉSEAUX	1 506
ABONNÉS	87 951
PRIX DE L'ASSAINISSEMENT PAR M ³ POUR 120 M ³ POUR L'ANNÉE 2024	2,57€

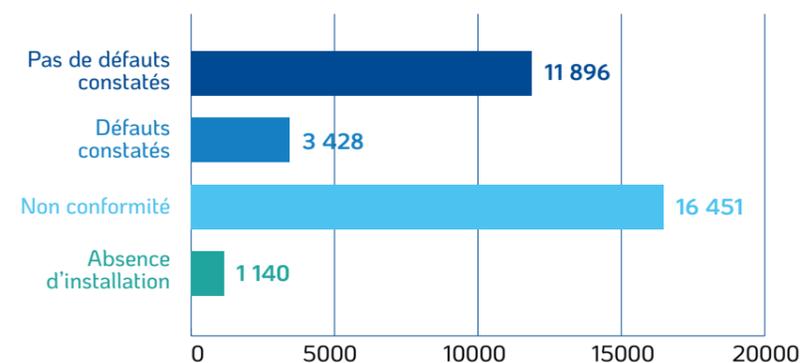
Répartition chiffre d'affaire activité assainissement collectif



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF | 54 930 INSTALLATIONS

ÉTAT DU PARC (DEGRÉ DE CONNAISSANCE DU PARC)

60%



EAU BRUTE

MICRO CENTRALE	4
POINTS DE MESURE	68
POSTES / OUVRAGES	15
RÉSERVOIRS / RETENUES	6

EAUX PLUVIALES

21 POSTES / OUVRAGES

URBANISME

CU	718
DP	428
PA	127
PC	810

QUI SOMMES-NOUS ?



Service public de l'Eau, composé exclusivement de collectivités.



Intervient sur toutes les compétences du cycle de l'eau.



Piloté par des élus.



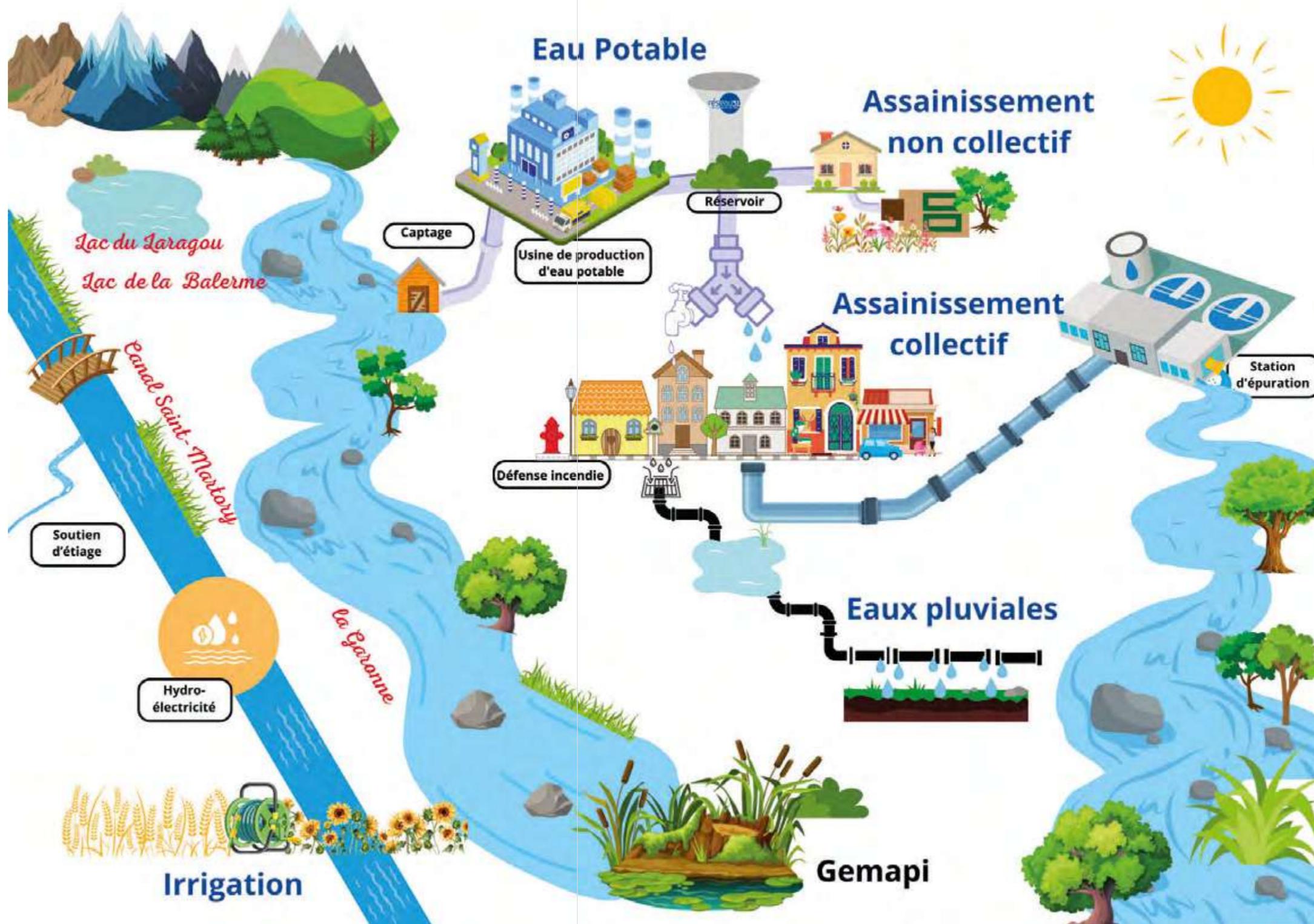
Présent partout sur le territoire pour répondre aux impératifs de proximité.



Gestion publique signifie notamment que l'ensemble de nos excédents sont dédiés à l'investissement.

NOTRE CHAMP D'ACTION

Réseau31 intervient sur l'ensemble du cycle de l'eau. Son action démontre l'importance d'avoir une vision globale du cycle de l'eau.



UNE VISION DE LONG TERME, DES ACTIONS CONCRÈTES POUR 2030

DES DYNAMIQUES TERRITORIALES CONFIRMÉES

Dans le rapport 2023, au travers du rapport de l'INSEE, les grandes tendances d'évolution démographique des territoires de Réseau31 s'affirmaient.

Une étude menée en juillet 2025, sur la période d'après COVID19 relative aux nouveaux arrivants en Haute-Garonne, confirme ces tendances démographiques et leurs impacts sur les territoires sur lesquels Réseau31 intervient.

Dès septembre 2022, les élus de Réseau31 ont lancé une démarche visant à adapter l'organisation et à orienter ses actions vers des réponses concrètes. L'objectif est double : répondre aux exigences immédiates d'un cadre réglementaire en constante évolution, tout en inscrivant l'action de Réseau31 dans une perspective de long terme, face aux grands défis de la transition écologique.

Sur cette base, et avec la volonté d'aboutir à des actions concrètes et mesurables à l'horizon 2030, quatre grands enjeux ont été retenus :

- la disponibilité de la ressource,
- le développement et la généralisation de la sobriété,
- la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux,
- des moyens adaptés aux ambitions.

Septembre 2022

• Principales réflexions au travers d'un séminaire qui regroupait l'ensemble des membres du Bureau Syndical et les cadres de Réseau31. Retour des conclusions en début d'année 2023.

2^e et 3^e trimestres 2023

• Rencontres avec l'ensemble des Vice-Présidents avec deux principales questions (Quels sont les points forts à consolider ? Quels sont les axes d'amélioration ?)

2023 début 2024

• Intégration dans la démarche des orientations du Plan Eau du Gouvernement et des volets "Eau" des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) de la Haute-Garonne.

Avril 2024

• Présentation des principaux axes de développement aux Commissions Territoriales, avec un focus particulier sur la gouvernance, notamment au regard des échéances réglementaires attendues pour 2026.

2 mai 2024

• Le Bureau Syndical discute et valide les principales mesures sur la Gouvernance issues des Commissions Territoriales.

9 octobre 2024

• Annonce, par le Premier Ministre, lors d'une séance de questions au Sénat, de sa volonté de mettre fin au transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement aux Communautés de communes.

1^{er} semestre 2025

• Discussion sur le programme stratégique dans chaque commission territoriale.

Septembre 2025
Novembre 2025

• Recueil des observations des commissions et validation du programme de développement stratégique pour la période 2026-2030.

L'adoption définitive de ce programme d'actions, bien abouti en 2024, se poursuivra en 2025 avec la consultation de tous les élus des Commissions Territoriales de Réseau31. Des modifications pourront donc intervenir sur les actions retenues, celles-ci resteront cependant inscrites dans le cadre des grands enjeux.

DISPONIBILITÉ DE LA RESSOURCE

MIEUX CONNAÎTRE LES CONSOMMATIONS

L'objectif est de déployer la radio-relève pour tous les particuliers et la télérelève pour les entreprises et les collectivités, en introduisant la notion de grand compte (action déjà engagée en 2024).

C'est quoi la différence entre radio-relève et télérelève ?

La radio-relève correspond à une lecture des index, avec une communication radio à courte distance. Dans ce cas, le releveur procède à la lecture des index des compteurs en passant, avec son terminal de lecture, à proximité, à quelques mètres.

La télérelève implique des dispositifs techniques qui permettent une lecture des index à distance, les compteurs sont connectés en permanence à un réseau de communication.

Cette action permettra l'amélioration des délais de relève, une meilleure connaissance des consommations afin de lutter contre les pertes en eau et un nouveau service pour les entreprises et les collectivités.

RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE À HAUTEUR DE 1%

L'objectif est d'améliorer les rendements de nos réseaux. Même si aujourd'hui le rendement global de Réseau31 se situe dans la fourchette haute au niveau national, l'amélioration du rendement sur certains secteurs du territoire est nécessaire et s'inscrit dans la démarche qualité d'amélioration continue de la performance de nos infrastructures.

Cette action permettra également de diminuer les volumes liés aux achats d'eau.

- **Développement d'une unité de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT) par territoire dans l'objectif d'un multi usage de l'eau.**

www.eau-grandsudouest.fr/usages-enjeux-eau/eau-grand-sud-ouest/reutilisation-eaux-usees-traitees

- **Des campagnes de sensibilisation pour les éco-gestes et pour le déploiement de récupérateurs d'eau de pluie.**

- **Protection de l'ensemble de nos captages.**
Cette démarche, déjà bien engagée, se poursuit activement notamment dans les zones de montagne afin de garantir, dans la durée, la qualité et la quantité d'eau disponible. Elle est le fruit de longues concertations et procédures réglementaires.

- **Des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) établis pour toutes nos unités de production.**

Les objectifs sont de garantir la sécurité sanitaire de l'eau pour le consommateur et de prendre en compte les évolutions techniques et réglementaires.

DÉVELOPPER ET GÉNÉRALISER LA SOBRIÉTÉ

QU'EST-CE QU'UN PGSSE ?

C'est une approche globale et calibrée qui vise à garantir en permanence la sécurité de l'approvisionnement en eau potable. Elle s'inscrit dans le cadre d'une réglementation européenne. Les plans doivent être finalisés pour juillet 2027 ou janvier 2029 selon les périmètres concernés. Leur élaboration repose sur un recensement précis des vulnérabilités, tant en quantité qu'en qualité (pollutions, manques d'eau), sur l'évaluation des risques depuis le captage jusqu'au robinet, ainsi que sur la mise en œuvre d'un plan d'actions préventives ou curatives.

ATTEINDRE LA NEUTRALITÉ ÉNERGÉTIQUE

Notamment en poursuivant le programme hydroélectrique et photovoltaïque et en diminuant nos consommations d'intrants (produits de traitement pour nos stations d'épuration et nos usines d'eau par exemple), d'énergies électrique et carbonée.

METTRE EN PLACE UN PLAN DE SOBRIÉTÉ

Il s'agit de regrouper au sein d'un unique document l'ensemble des actions qui permettent de réduire les consommations d'eau en les planifiant sur la durée. Ce document est rendu obligatoire par certaines institutions pour bénéficier de subventions, c'est notamment le cas de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

DÉVELOPPER DES PETITES UNITÉS D'HYDROÉLECTRICITÉ sur les réseaux d'eau potable Haute Pression du secteur géographique de la Montagne Noire.

PROPOSER DES COOPÉRATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

qui gèrent aujourd'hui la compétence GEMAPI pour développer la mise en œuvre de mesures compensatoires sur les cours d'eau à proximité des rejets de nos stations d'épuration. L'objectif est de garantir une qualité des milieux récepteurs dans la durée.

Qu'est-ce que la GEMAPI ?

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations comprend quatre principales compétences :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides.

www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/gestion-milieux-aquatiques-prevention-inondations-gemapi

PRÉSERVER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DES MILIEUX

METTRE EN PLACE UN MODE DE FINANCEMENT SPÉCIFIQUE POUR LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES.

La compétence eaux pluviales est en forte évolution sur les territoires de Réseau31. Le changement climatique et l'aménagement du territoire nécessitent de bâtir un modèle économique adapté au développement de nos actions (désimperméabilisation, solutions fondées sur la nature) qui auront un impact positif sur la qualité des milieux récepteurs.

Sur les solutions fondées sur la nature :

<https://eau-grandsudouest.fr/newsletters/solutions-fondees-nature-agence-eau-adour-garonne-un-objectif-commun>

Sur les solutions de gestion des eaux pluviales :

www.adopta.fr

VALORISER, EN AUTONOMIE, LES SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

L'idée est d'utiliser nos propres infrastructures pour garantir le devenir de ces sous-produits et de faire de nos déchets une ressource.

C'est quoi un sous-produit de l'assainissement ?

Il s'agit des matières de vidange, des graisses, des sables, produits issus du curage de dispositifs d'assainissement non collectif ou de curage de réseaux d'assainissement, de boues issues de stations d'épuration.

SUR LA BASE DES DONNÉES DE 2024, RÉDUIRE LES EAUX PARASITES DE 10% PAR AN

Les eaux parasites sont des eaux non polluées qui, en s'infiltrant dans les réseaux d'assainissement, réduisent leur capacité de transport. Elles peuvent ainsi provoquer des débordements sur les canalisations ou à la station d'épuration. De plus, elles perturbent le fonctionnement des stations, conçues pour traiter de manière optimale uniquement les eaux usées. Il existe deux types d'eaux parasites : les eaux claires permanentes (comme les infiltrations d'eaux de nappes phréatiques dans les réseaux) et les eaux claires météoriques (liées aux épisodes pluvieux).

La réhabilitation ou le renouvellement des réseaux et les contrôles de conformité des raccordements des habitations (pour vérifier que les branchements d'eaux pluviales ne sont pas raccordés sur les réseaux d'eaux usées) participent à la diminution des eaux parasites.

DÉVELOPPER LES RÉSERVES D'EAU DANS UNE APPROCHE MULTI-USAGES

Par l'acquisition de nouvelles ressources ou l'optimisation des ressources existantes, cette approche permet de mieux répondre aux besoins des acteurs économiques du territoire de Réseau31 et de réduire les autres modes de prélèvement dans le milieu naturel.

DES MOYENS ADAPTÉS AUX AMBITIONS

UNE CONNAISSANCE PATRIMONIALE RENFORCÉE AVEC DES RÉSEAUX EN CLASSE A SUR TOUTES NOS COMMUNES URBAINES

L'objectif est, d'une part, de se conformer à la réglementation d'ici 2026 et, d'autre part, de réduire les interventions de localisation et de réparation liées aux dommages causés par des tiers lors de travaux. Il vise également à améliorer les coefficients de performance, un indicateur intégré au niveau national dans l'évaluation globale des systèmes d'eau et d'assainissement.

Qu'est-ce qu'un réseau de classe A ?

La classe d'un réseau correspond à la précision de sa localisation. Ainsi, en classe A, un réseau entre dans cette catégorie si l'incertitude sur la géolocalisation est inférieure ou égale à 40 cm s'il est rigide ou 50 cm s'il est souple.

DEVENIR UN ACTEUR ESSENTIEL ET UN PRESCRIPTEUR DES FUTURS DOCUMENTS D'URBANISME (PLUi, SCOT, SAGE,..)

L'élaboration de ces documents est le moment privilégié pour intégrer les fondamentaux de la stratégie de Réseau31, pour fluidifier les relations avec les prescripteurs et proposer des solutions innovantes.

PARFAIRE LES SERVICES OFFERTS SUR LE SITE RÉSEAU31.FR ET METTRE EN PLACE UN INTERNET POUR TOUS LES ÉLUS

Dans l'objectif, d'une part, d'une meilleure communication et diffusion de l'information, et d'autre part, de la mise en ligne d'outils à destination de l'ensemble des usagers.

METTRE EN PLACE UN OBSERVATOIRE DE L'EAU

Pour intégrer tous les acteurs de l'eau du territoire (usagers, associations, chambres consulaires, enseignement,..) et évaluer les politiques publiques de Réseau31.

MODIFIER NOS STATUTS

Pour notamment une meilleure prise en compte de la représentativité des EPCI (communautés d'agglomération, Communautés de communes) et pour accroître l'autonomie des territoires.

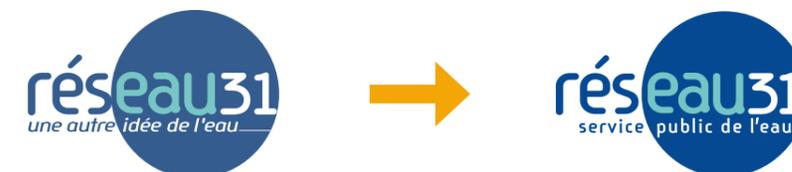
ÊTRE CERTIFIÉ ISO 14001 POUR TOUTES LES USINES D'EAU POTABLE, LES STATIONS D'ÉPURATION ET POUR LA RELATION USAGERS

Déjà certifié ISO 9001 sur le territoire de la Montagne Noire et sur l'usine de production d'eau potable PSE à Vieille-Toulouse, l'objectif est de diffuser une culture encadrée de la qualité à l'ensemble de la collectivité et de rechercher la certification ISO 14001, axée sur la performance environnementale, sur des secteurs d'activité sensibles de Réseau31.

ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE QUALITÉ DE RÉSEAU31

① **PREMIER OBJECTIF** : Trouver une identité commune à l'ensemble du personnel facilement communicable.

Évolution de la marque avec une affirmation d'une identité commune aux agents de Réseau31 et d'un lien fort avec le Service Public et les valeurs qu'il véhicule.



Notre identité : « **Service public de l'eau** »
Véritable démocratie locale de l'eau

② **DEUXIÈME OBJECTIF** : Décliner de nouveaux engagements de la politique qualité en lien avec cette identité pour aider les agents à mieux définir leurs objectifs de service.

SOLIDARITÉ

- Égalité de traitement des usagers
- Accès à l'eau pour tous
- Solidarité territoriale
- Tarifs uniques au coût le plus juste

PROXIMITÉ

- Gouvernance élus
- Proximité usagers
- Transparence, communication
- Participation et accessibilité

ADAPTABILITÉ

- Dynamique d'amélioration continue, innovation
- Mutualisation et optimisation des services
- Continuité de service, disponibilité, astreinte
- Performance durable et transition énergétique face au changement climatique
- Des services sur l'ensemble du grand cycle de l'eau

QUALITÉ

- Écoute des usagers
- Eau distribuée et traitée
- Expertise et des prestations de service
- Protection de la ressource

ÉVOLUTION DE LA DÉMARCHÉ QUALITÉ

La norme ISO 14001 est la norme de management de l'environnement. Elle consiste à apporter la preuve qu'on a mis en place une démarche d'amélioration continue en vue de réduire les impacts environnementaux de l'entreprise : déchets, bruits, gaz à effet de serre, énergie...

Cette approche permet de réussir à contribuer au développement durable :

- Maîtriser ou influencer la manière dont les produits et services de l'organisation sont conçus, fabriqués, distribués, consommés et éliminés en adoptant une perspective de cycle de vie.
- Réaliser des optimisations financières pouvant résulter de la mise en œuvre d'alternatives respectueuses de l'environnement.

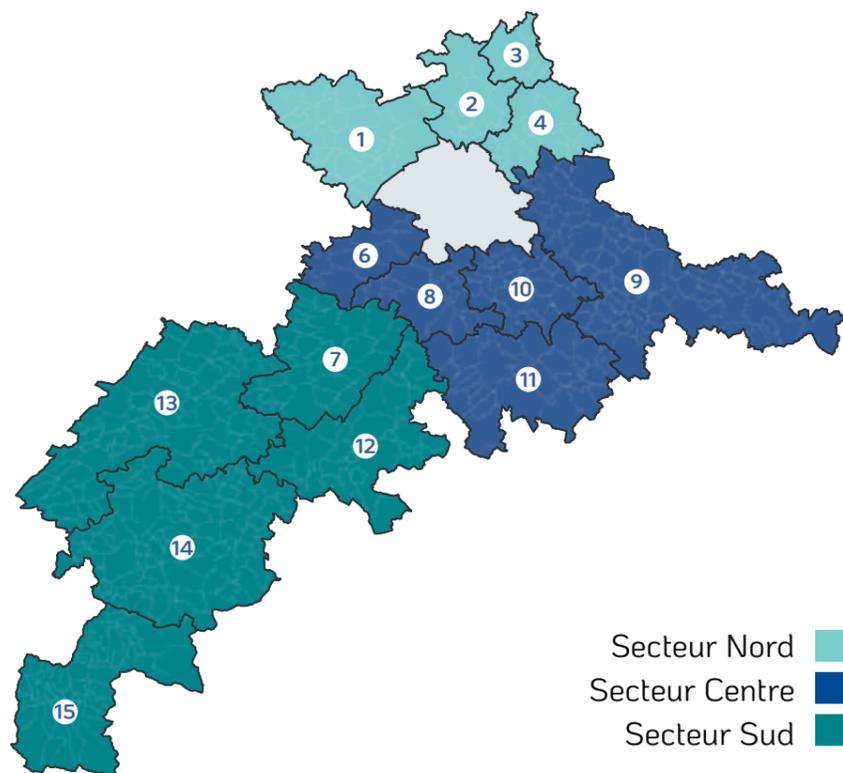


UNE ORGANISATION DE PROXIMITÉ À L'ÉCOUTE DES USAGERS

UNE GOUVERNANCE DÉCONCENTRÉE...

TROIS TYPES D'INSTANCES :

- **Les Commissions Territoriales** sont les échelons essentiels de démocratie locale et de proximité. Pilotées par une Présidente ou un Président, elles regroupent tous les élus des collectivités adhérentes de leur territoire. Ces élus gèrent au quotidien les actions à entreprendre (relations avec les usagers, investissements...). Ils élisent également leurs représentants au Conseil Syndical. Une commission spécifique, la Commission Représentative du Département, regroupe les représentants du Conseil Départemental.
- **Le Bureau Syndical** gère les affaires courantes communes à l'ensemble de la collectivité. Il regroupe le Président de Réseau31, les Présidents des Commissions Territoriales et trois élus du Conseil Départemental.
- **Le Conseil Syndical** regroupe les élus désignés par les Commissions Territoriales et par la Commission Représentative du Département. Il se réunit 3 à 4 fois par an, pour les principales échéances budgétaires.



... ET DES ÉQUIPES AU PLUS PRÈS DES ADHÉRENTS



379
AGENTS

372 au 31/12/2023
ÂGE MOYEN 46 ANS

71%
D'HOMMES

29%
DE FEMMES



UNE STRUCTURE PRINCIPALEMENT TECHNIQUE... TOURNÉE VERS L'INTERVENTION SUR LES TERRITOIRES

Intervenant sur l'ensemble du cycle de l'Eau, Réseau31 porte trois valeurs essentielles :

- **la proximité** avec des services présents au cœur des territoires, disponibles 24h/24 et 7j/7,
- **la solidarité**, en étant garant d'une gestion solidaire du cycle de l'eau pour permettre à tous l'accès à un service de qualité partout sur le territoire,
- **une gestion durable** pour protéger l'environnement et préserver le patrimoine technique et naturel au profit des générations futures.

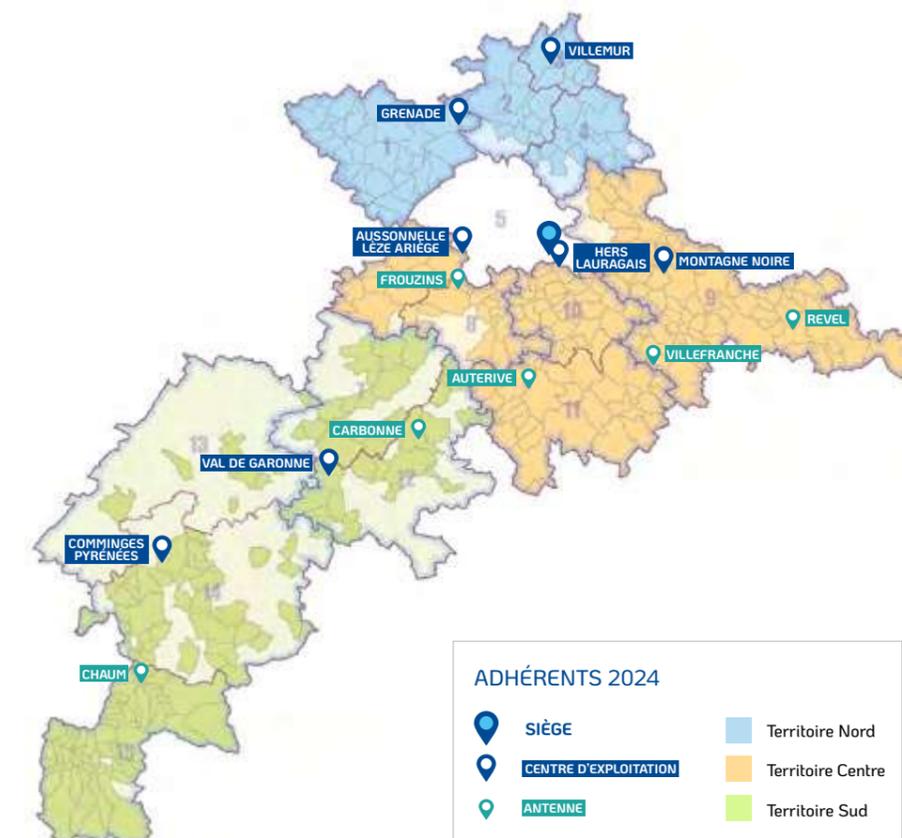


Figure 1 : Localisation des agents de Réseau31 sur les territoires

Pour une meilleure efficacité du service public, et un partage d'expérience entre collectivités, Réseau31 adhère à l'association France Eau Publique et à l'association Amorce.

www.france-eaupublique.fr
www.amorce.asso.fr

De même, pour une meilleure coopération entre opérateurs européens et pour porter efficacement la voix du service public, Réseau31 est membre de l'association Aqua Publica Europae.

Rapport annuel 2024 APE :
www.youtube.com/watch?v=j3V7l-Fa_xl

www.aquapublica.eu

CONSEILLER, DIFFUSER L'EXPERTISE

Avant tous travaux, les usagers de Réseau31 doivent obtenir une autorisation qui permet de vérifier la conformité de leur demande aux règles d'urbanisme instaurées par les communes ou les Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

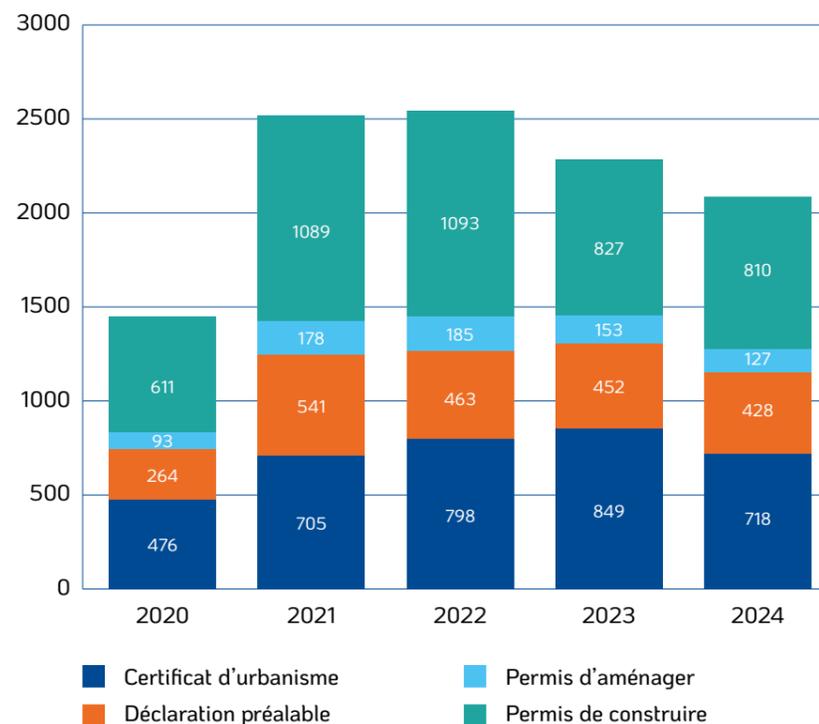
Quatre grands types de documents sont traités par les services de Réseau31 :

- 1 **Le certificat d'urbanisme** correspond à une demande d'information sur les règles d'urbanisme applicables à une parcelle. Ce n'est pas une autorisation d'urbanisme. Il peut être de deux types : **d'information** (pour connaître les règles applicables, les taxes, les servitudes) ou, dans le cas d'un projet plus précis, **opérationnel** (il indique si le projet est réalisable sur la parcelle),
- 2 **La déclaration préalable** de travaux est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'est pas nécessaire de demander un permis de construire,
- 3 **Le permis d'aménager** est une autorisation d'urbanisme qui permet de vérifier l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports,
- 4 **Le permis de construire** est une autorisation d'urbanisme qui doit être obtenue avant de construire un bâtiment ou de faire certains travaux sur une construction existante.

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

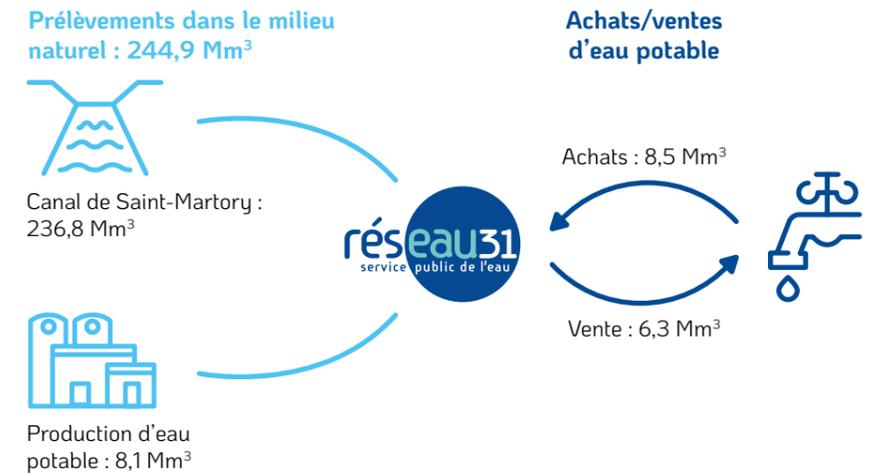
La baisse des demandes d'urbanisme, engagée à partir de 2022, s'est confirmée en 2024. Elle s'inscrit dans la tendance générale observée sur le département. Selon la Chambre des notaires de la cour d'appel de Toulouse, l'année 2024 a été marquée par une réduction importante des ventes de biens (de l'ordre de 40%), mais le marché devrait se stabiliser en 2025.

■ Demandes d'urbanisme



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

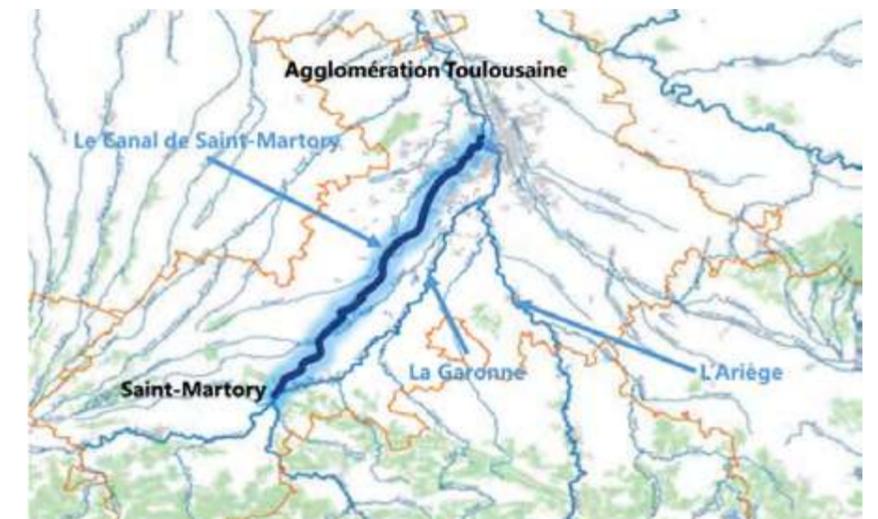
Réseau31 intervient sur l'ensemble du cycle de l'eau, attentif à ne prélever que le strict nécessaire dans les milieux pour satisfaire tous les usages, que ce soit pour accompagner l'arrivée de nouveaux habitants ou pour répondre à la demande du tissu économique des territoires.



■ Typologie des prélèvements et achats/ventes d'eau potable gérés par Réseau31

LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU DANS LA GARONNE POUR LE SYSTÈME DE SAINT-MARTORY

Le « système Saint-Martory » est composé d'un canal principal de 70 km et de 150 km de canaux secondaires, 90 km de fossés et 240 km de rivières réalimentées : la Saurune et les rivières Touch et Louge sur leurs tronçons aval.



■ De Saint-Martory à Toulouse

Le débit prélevé dans la Garonne pour alimenter le canal au niveau du seuil de Saint-Martory ne doit pas excéder 10 m³/s.





Le système de Saint-Martory s'inscrit comme une réponse durable à de nombreux enjeux :

- **Sanitaire** : alimentation en eau potable pour **plus de 150 000 habitants** avec une fourniture d'eau pour les usines du Syndicat des Coteaux du Touch (Le Fousseret et Lherm), pour l'usine du Sivom SAGe (Roques) et enfin pour l'alimentation de l'usine de Tournefeuille (Toulouse Métropole),
- **Agricole** : **300 points de prélèvement** pour 250 irrigants et 10 000 ha de surface agricole,
- **Environnemental** : contribue à l'hydrographie de la plaine de la Garonne et assure le soutien des étiages des rivières Saurdrune, Louge et Touch,
- **Industriel** : défense incendie Sévés 2 pour Antargaz à Bouspens et pour la Zone Industrielle du Bois Vert à Portet-sur-Garonne et refroidissement industriel de l'usine d'incinération des ordures ménagères SETMI à Toulouse,
- **Ludique** : alimentation des lacs de La Ramée à Tournefeuille, de la Reynerie à Toulouse mais également de lacs à Peyssies, Plaisance-du-Touch ou Tournefeuille,
- **Énergie renouvelable** : production d'énergie hydroélectrique (5 installations réparties sur 3 sites utilisent la force motrice de l'eau du canal) à hauteur de 1 415 kWh.

EN 2024
236,8 Mm³
ONT ÉTÉ PRÉLEVÉS EN GARONNE
POUR L'ALIMENTATION DU
SYSTÈME DE SAINT-MARTORY

L'alimentation du système de Saint-Martory est réparti comme suit :

Prélèvements système Saint-Martory	2020	2021	2022	2023	2024
Production d'eau potable	18,6	18,8	18,6	17,9	17,3
Irrigation	9,9	13,5	13,9	8,3	8,4
Soutien d'étiage	92,2	111,5	96,7	106,7	123,2
Industriel et autres usages économiques	59,6	64,6	61,1	67,9	71,2
Volume de service	17,8	6,3	12,9	24,9	16,7
Total (en Mm³)	198,1	214,7	203,2	225,7	236,8

Les volumes destinés aux usines de production d'eau potable sont **en constante diminution**, malgré l'évolution démographique des secteurs desservis, confirmant **la tendance générale à la baisse des consommations**.

Les volumes dédiés au **soutien d'étiage** sont répartis entre la Louge et le Touch qui sont réalimentés soit directement depuis le canal de Saint-Martory, soit indirectement depuis des canaux secondaires.

Chaque année, au mois de mars, le canal est mis **au chômage** afin de réaliser les nécessaires **travaux d'entretien et de confortement** pour le maintenir pleinement opérationnel, ce qui représente un investissement de l'ordre de **1 M€ par an**.

LES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

Les **prélèvements d'eau dans le milieu naturel** (captages, rivières, fleuve) ont représenté **8,1 Millions de m³ en 2024** soit une baisse de l'ordre de 4 % par rapport à 2023 qui s'explique par **les diminutions de consommation** constatées sur l'ensemble du territoire et par **les efforts réalisés en interne** (recherches de fuite, amélioration des procédés de production).

Il est à noter que cette analyse s'effectue avec un périmètre d'intervention qui peut varier d'année en année. À périmètre constant, la baisse des prélèvements serait plus importante.

Prélèvements pour l'eau potable	2020	2021	2022	2023	2024
Total (en Mm³)	9,2	8,4	8,8	8,4	8,1

Sur ce volume, 63 % (65 % en 2023), soit 5,1 Mm³ sont destinés à la production d'eau potable par l'usine de Réseau31 de la périphérie sud-est, à Vielle-Toulouse.

Cette eau produite est destinée à trois collectivités adhérentes : la Communauté d'agglomération du SICOVAL (4,5 Mm³), le Sivom SAGe (0,4 Mm³) et la commune de Vénerque (0,2 Mm³).



Les **37 % restants**, soit près de **3 Mm³**, sont issus des **164 captages** que Réseau31 gère.

Ces **164 captages** pour l'alimentation en eau potable sont répartis sur **59 communes**.

Chaque point de prélèvement doit être soumis à autorisation par arrêté préfectoral, dans lequel figurent les modalités d'exploitation de la ressource ainsi que les prescriptions imposées pour sa sécurisation.

En effet, pour protéger la ressource en eau et fournir une eau potable de qualité, chaque captage dispose d'une zone de protection appelée **Périmètre de Protection du Captage (PPC)**.

Les **trois-quarts** des captages exploités se situant dans le sud du département en zone de piedmont et de montagne, les principales activités économiques que l'on retrouve sur ce territoire (sylviculture, agriculture, tourisme...) peuvent être concernées par la mise en place et le respect de ces zones de protection.

Depuis 2017, Réseau31 développe **une mission d'animation** en faveur de la protection de ses captages d'eau potable afin de **sensibiliser les acteurs du territoire** et de concilier leurs pratiques avec la préservation de la ressource.

Ainsi, depuis 2021, Réseau31 travaille **en partenariat avec les services de l'ONF** pour une meilleure compréhension des enjeux et activités de chacun autour de la durabilité de la ressource en eau et de l'activité forestière. Plusieurs réunions de travail et visites de chantier d'exploitation forestière en zone de captage ont permis de développer cette coopération de partenariat, essentielle pour la préservation des milieux et la qualité de l'eau en forêt.

État d'avancement des procédures PPC 2024

Année	Arrêté préfectoral obtenu	En cours	À initier	À relancer
2017	43	7	6	7
2018	44	6	6	6
2019	47	5	6	5
2020	48	8	2	5
2021	47	8	2	5
2022	47	9	1	4
2023	47	10	1	3
2024	50	10	1	3

Détail des procédures en cours (2024)

En cours (état d'avancement 2023)	À initier	À relancer
Artique (Dossier DUP finalisé)	Trébons de Luchon	Génos-Malvezie
Billière (Dossier DUP finalisé)		Gouaux de Larboust
Boutx - Caubère (Etude préalable à l'avis de l'hydrogéologue)		Salies du Salat
Francazal (dossier DUP en cours)		
Labarthe-Rivière (étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue)		
Melles - La Gouade Haut (étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue)		
Razecueillé - Mail de Biron (dossier DUP en cours)		
Saint-Aventin Superbagnères (étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue)		
Saint-Béat- Lez (étude complémentaire à l'avis de l'hydrogéologue)		
Sode - 7 Molles (étude préalable à l'avis de l'hydrogéologue finalisée)		

LES ACHATS ET VENTES D'EAU RÉALISÉS PAR RÉSEAU31

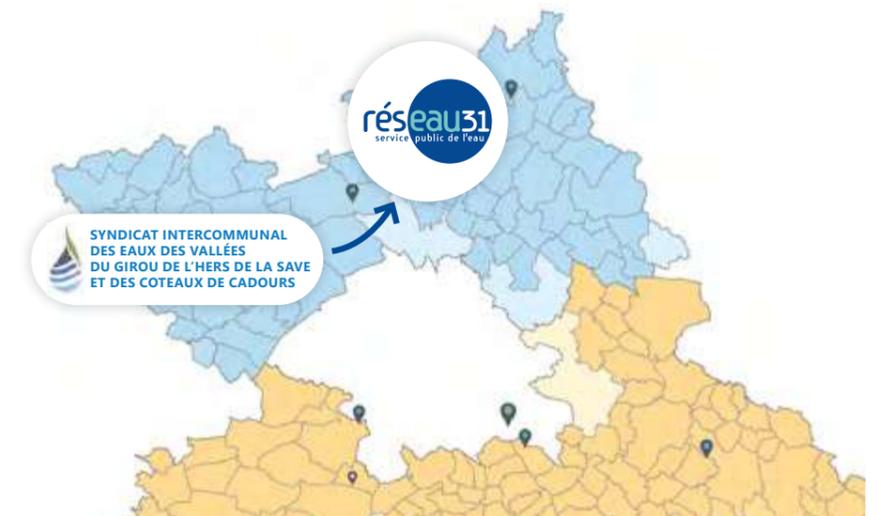
Pour desservir certains secteurs de son territoire en eau potable, Réseau31 ne prélève pas directement l'eau dans le milieu naturel mais procède à des achats d'eau potable.

Le volume acheté en 2024 correspond à plus de 8,5 Millions de m³ (8 505 566 m³ exactement contre 8 467 727 m³ en 2023).

Cette légère augmentation doit cependant être consolidée pour permettre une comparaison avec les chiffres de l'année 2023. En effet, les achats d'eau pour un nouvel adhérent en 2024 (la commune de Carbone) s'élèvent à 520 529 m³, donc à périmètre équivalent, les achats d'eau ont diminué de l'ordre de 6% entre 2023 et 2024.

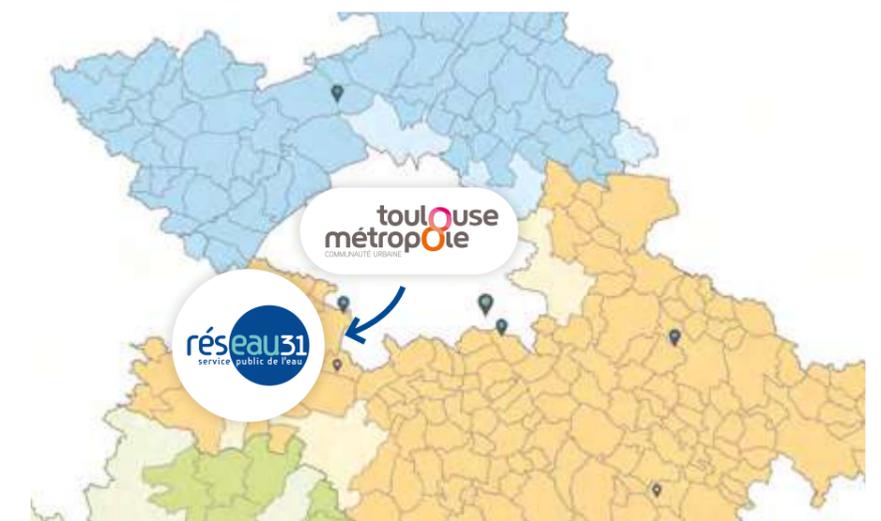
428 428 m³
ONT ÉTÉ ACHETÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS, DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS POUR DESSERVIR LES COMMUNES DE GRENADE ET ONDES
 (contre environ 449 056 m³ en 2023, soit une baisse de 4,6% principalement liée aux actions d'amélioration du réseau menées sur les territoires de ces communes)

Achats d'eau pour les communes de Grenade et Ondes



1 432 462 m³
ONT ÉTÉ ACHETÉS À TOULOUSE MÉTROPOLE POUR ALIMENTER LES COMMUNES DE PLAISANCE-DU-TOUCH ET DE LA SALVETAT-SAINT-GILLES
 (contre 1 512 374 m³ en 2023, soit une baisse de 5,2%)

Achats d'eau pour les communes de Plaisance-du-Touch et de La Salvetat-Saint-Gilles



5 616 886 m³

ONT ÉTÉ ACHETÉS À L'INSTITUTION DE LA MONTAGNE NOIRE, POUR ALIMENTER REVEL, LE TERRITOIRE DE LA COMMISSION TERRITORIALE 9, UNE PARTIE DU TERRITOIRE DU SICOVAL ET UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

(contre 6 200 934 m³ en 2023 soit une baisse de 9,4 % des achats d'eau)

Communes de la Commission Territoriale Sud Lauragais, une partie du Territoire du SICOVAL



LA GESTION INTÉGRÉE DE LA RESSOURCE EN EAU

L'HERS-MORT

Réseau31 gère le soutien d'étiage et l'irrigation sur ce cours d'eau à l'aval de la retenue de la Ganguise.

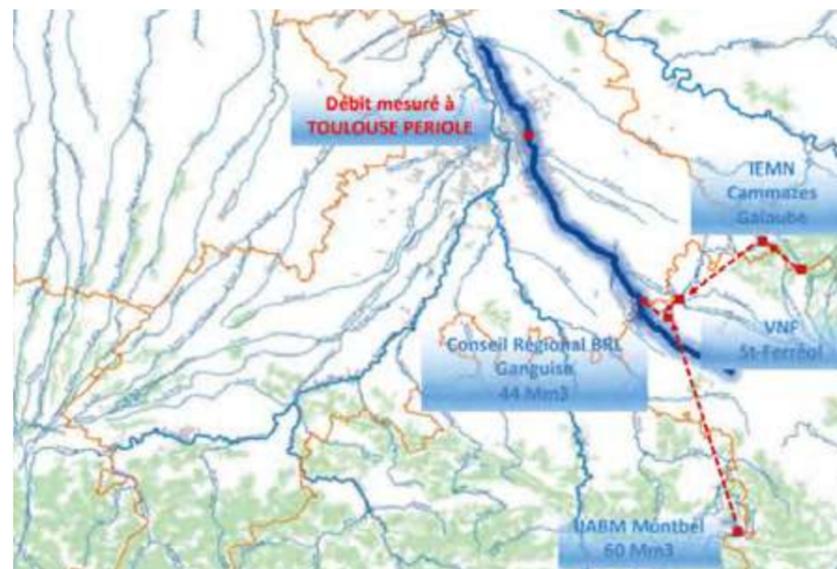
Cette gestion prend en compte 26 points de prélèvement pour 23 irrigants dont un lycée agricole, une communauté de communes, le syndicat mixte Eurocentre et 3 communes.

Réseau31 déclenche ses Ordres de Services (OS) vers BRL, gestionnaire du lac de la Ganguise, afin de mettre en œuvre les lâchers nécessaires pour atteindre le débit objectif du cours d'eau à « Toulouse Périole » (800 l/s).

Afin d'apporter sa vision globale du cycle de l'eau et de prendre en compte les multiples usages des territoires, Réseau31 gère également :

- les débits sur l'Hers-Mort à l'aval de la Ganguise,
- les débits sur l'Aussonnelle dans le cadre du Défi Aussonnelle, mis en place au début des années 2000 pour reconquérir la qualité de cette rivière,
- la réalimentation de la rivière Girou,
- le système d'irrigation de la plaine de Revel Couffinal.

De la Ganguise (11) à Grenade



Le temps de transfert entre la Ganguise et « Toulouse Périole » (45 km) est de l'ordre de 15 à 20 heures.

Les principales recettes liées à cette action proviennent des irrigants (de l'ordre de **40 000 € par an**) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son programme de soutien des étiages (de l'ordre de **20 000 € par an**).

L'AUSSONNELLE

Le projet « Défi Aussonnelle », initié en 2004 pour reconquérir la qualité des eaux de cette rivière, prévoyait la limitation des rejets des stations d'épuration dans la rivière.

Dans ce cadre, Réseau31 a construit et exploite une station d'épuration intercommunale sur le site de La Salvetat (capacité de 25 000 EH).

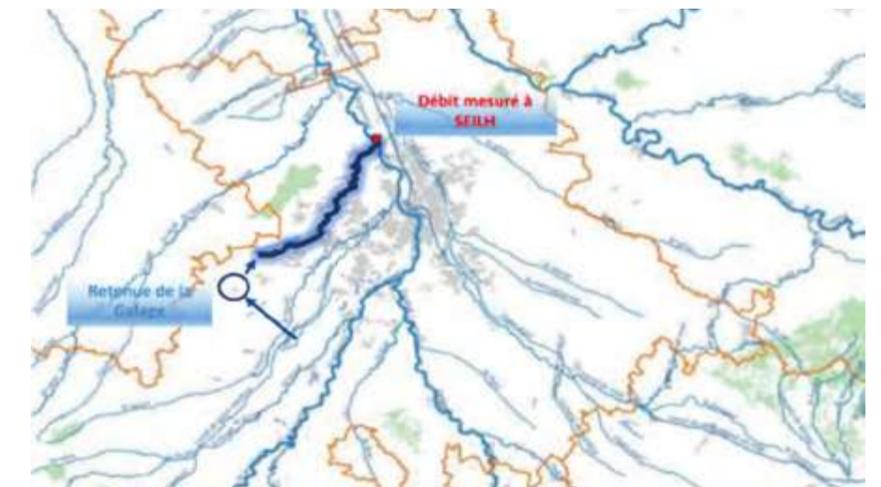
FAITS MARQUANTS EN 2024 SUR L'HERS-MORT

Du fait d'un faible remplissage du barrage de Montbel à l'hiver 2023-2024, les transferts d'eau via l'AHL vers la Ganguise n'ont pu se faire entièrement. En conséquence, la retenue de la Ganguise étant peu remplie au début de l'année 2024, il a été décidé entre partenaires gestionnaires de se limiter à un quota de 65 % du quota habituel.

Au regard de l'application de ce nouveau quota et compte-tenu des incertitudes à tenir les débits de soutien d'étiage sur toute la saison, un arrêté passant le périmètre en alerte a été pris début août 2024.

Ainsi, par arrêté préfectoral du 10 août 2024, l'Hers-Mort réalimenté a été placé en alerte avec un abaissement de 20 % de l'objectif de débit visé à la station hydrométrique de Toulouse-Pont de Périole (0.640 m³/s au lieu de 0.800 m³/s), ainsi qu'une interdiction des prélèvements 2 jours par semaine.

De St Thomas à Seilh



Afin de garantir un débit minimum dans la rivière Aussonnelle, Réseau31 exploite **deux retenues** : le Lac de la Galage et de la retenue de Saint-Thomas. Le potentiel de ces retenues permet d'assurer **un fonctionnement entre l'usage agricole et le soutien des étiages**.

Un comité de concertation réunissant irrigants, représentants de la Chambre d'Agriculture et élus de Réseau31, est en place depuis 2020 pour **piloter la gouvernance de l'eau** sur ce territoire.

Une commission spécifique à l'Aussonnelle a été créée en 2022, avec les collectivités riveraines. Les coûts de fonctionnement du dispositif (140 k€) sont répartis entre irrigants (21 %), collectivités bénéficiant du soutien d'étiage (43 %), le Conseil Départemental et Réseau31 (36 %).

LE GIROU

La réalimentation et la gestion des irrigants de la rivière Girou s'effectuent par les retenues de Balermé et Laragou. Ces lacs, d'un volume de 2 Mm³ chacun, permettent un usage environnemental (soutien d'étiage du Girou) mais aussi ludique (seuls les sports nautiques et la pêche sont autorisés).

Réseau31 assure directement l'exploitation de ces deux retenues depuis novembre 2021.

De Puylaurens (81) à Castelnau d'Estretetfonds



La consommation d'eau pendant la saison d'étiage reste **largement inférieure aux volumes autorisés** sur l'ensemble des ressources du périmètre Girou.

À noter que les travaux de **sécurisation de la retenue de Balermé** ont commencé en juillet 2024, entraînant **un abaissement préalable de la côte du plan d'eau** pendant le printemps 2024.

Compte-tenu de cet abaissement, au moment de l'entrée en étiage, les courbes de défaillance préconisaient le passage en vigilance, ce qui a été réalisé par les services de l'Etat.

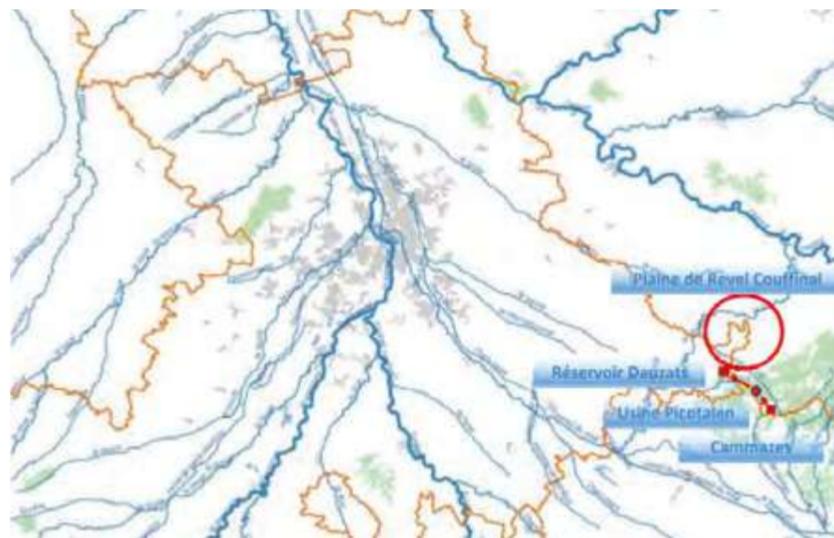
Sur l'année 2024, aucune restriction n'a été appliquée.

LA PLAINE DE REVEL COUFFINAL

Réseau31 gère le réseau d'irrigation de la Plaine de Revel - Couffinal, réseau sous pression alimenté depuis le réservoir des Dauzats, lui-même alimenté par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN).

Une convention de janvier 2002, signée entre l'IEMN, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'ASA de Revel Nord et l'ASA de Garrevaques régit les modalités d'approvisionnement de ce dispositif d'irrigation.

De Sorèze-Picotalen (81) à Revel-Blan (81)



Réseau31 gère également les réseaux des deux Associations Syndicales Autorisées.

Le volume global mobilisable est évalué à **1,5 Mm³** pour une recette annuelle de l'ordre de **130 000 €**.

LE PILOTAGE DU MULTI-USAGE : L'ORGANISME UNIQUE

Un organisme unique (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

L'organisme unique est le **détenteur de l'autorisation globale de prélèvements** pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quelle que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe souterraine, plan d'eau, réserves, barrages).

Réseau31 a été désigné organisme unique sur trois périmètres : l'Hers-Mort, le Girou et le système de Saint-Martory.

Périmètres OU Garonne - Canal de Saint-Martory



Commissions Territoriales Réseau31

6 - 7 - 8 - 12- 13 - 14 et CD31

Composition

Réseau31	7
Partenaires	1
Irrigants	8
Total	16

Périmètres OU Hers-Mort / Girou



Commissions Territoriales Réseau31

1 - 2 - 4 - 9 - 10 - 11 et CD31

Composition

Réseau31	7
Partenaires	3
Irrigants	10
Total	20

Une autorisation pluriannuelle pour tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation a été obtenue pour ces périmètres pour la période 2015-2031

Réseau31 a mis en place une gouvernance territoriale spécifique pour le suivi de ses actions dans le cadre de l'organisme unique qui réunit en son sein tous les acteurs des territoires concernés.

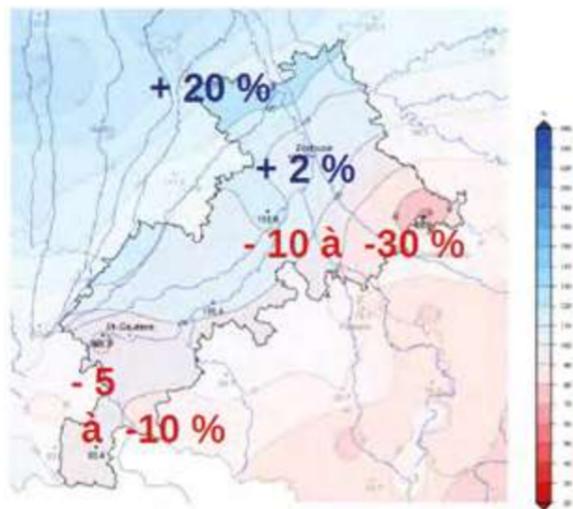
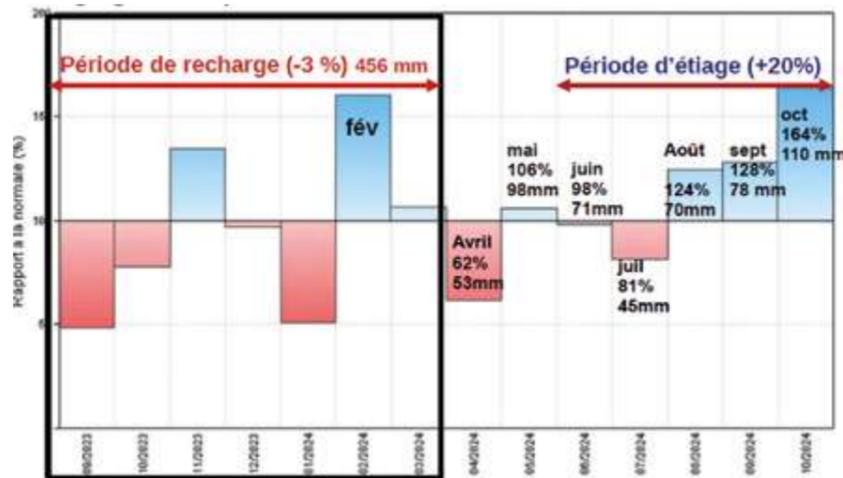
L'année 2024 a été une année humide. Malgré des précipitations plutôt faibles en début de saison, des pluies abondantes sont survenues après la mi-août 2024. Ces pluies ont été complétées de précipitations localisées sous forme d'orage en début de saison.

LE CONTEXTE HYDRO CLIMATIQUE ET HYDROLOGIQUE SUR LA PÉRIODE DE SEPTEMBRE 2023 À OCTOBRE 2024

En début d'été :

- **période de recharge globalement proche de la normale,**
- pluies faibles en début de saison notamment en avril, mais correctes en mai ayant permis un retour à un niveau d'humidité des sols proche du niveau médian début juin 2024,
- stock nival historiquement bas.

Rapport à la normale du cumul mensuel de précipitations agrégées - septembre 2023 à octobre 2024



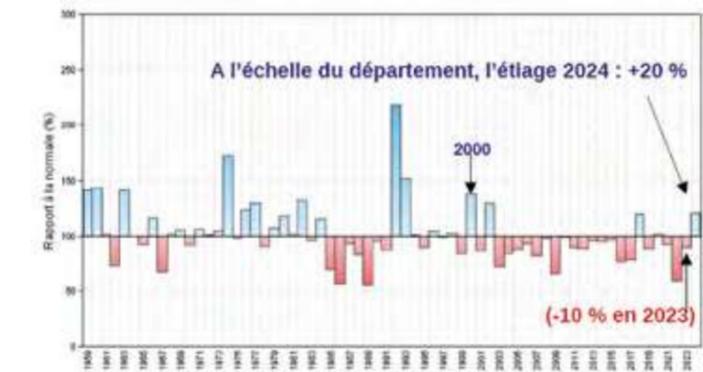
Rapport à la normale sur la période de recharge septembre 2023 à mars 2024

Source : Météo France - Comité de vigilance eau

Au global la période d'étiage 2024 a été excédentaire sur l'ensemble du département, ce qui contraste avec les deux années précédentes. L'été 2024 a été le troisième étiage le plus pluvieux depuis les trente dernières années.

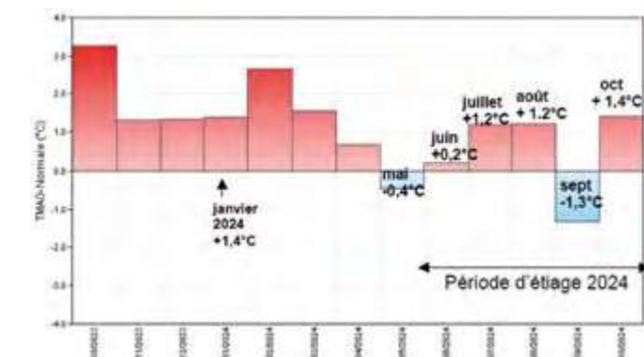
LA PLUVIOMÉTRIE SUR LA PÉRIODE D'ÉTIAGE 2024 (DE JUIN À OCTOBRE)

- Juin 2024 a été excédentaire sur le nord du département et déficitaire sur l'Ariège,
- Juillet 2024 a été un mois sec et déficitaire de 20 %,
- Août 2024 a démarré avec un temps sec et chaud et s'est poursuivi avec des phénomènes orageux. Au global la pluviométrie a été excédentaire (de l'ordre de 2 fois la moyenne mensuelle),
- Septembre et octobre 2024 ont été également excédentaires (+64%), avec des passages pluvieux qui ont maintenu des conditions favorables en fin d'étiage.



LES TEMPÉRATURES

Concernant les températures, après une succession de mois en début d'année chaud, la température moyenne a baissé au printemps et a fluctué autour de la normale. En moyenne sur la période d'étiage, la température moyenne était de +0,6 °C par rapport à la normale.



Anomalies de températures moyennes agrégées par mois Rapport à la normale (1991-2020)

BILAN DE L'ÉTIAGE

- Un cumul pluviométrique excédentaire de 20% :
 - une période sèche relativement courte au cœur de l'été,
 - conditions fragiles en début d'étiage, fin d'étiage précoce,
- 3^e étiage le plus pluvieux depuis 30 ans,
- étiage plus chaud que la normale mais sans comparaison avec 2022 et 2023,
- un indice élevé d'humidité des sols en seconde partie de l'étiage.

UN SUIVI PRÉCIS DE LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Afin de garantir la distribution d'une eau de qualité, des traitements et une surveillance de la qualité ont lieu depuis la production jusqu'au robinet de nos abonnés.

98,9%
DE PRÉLÈVEMENTS
CONFORMES EN 2024,
contre 97,5% en 2023

Indice national :
98,3% au 01/01/24

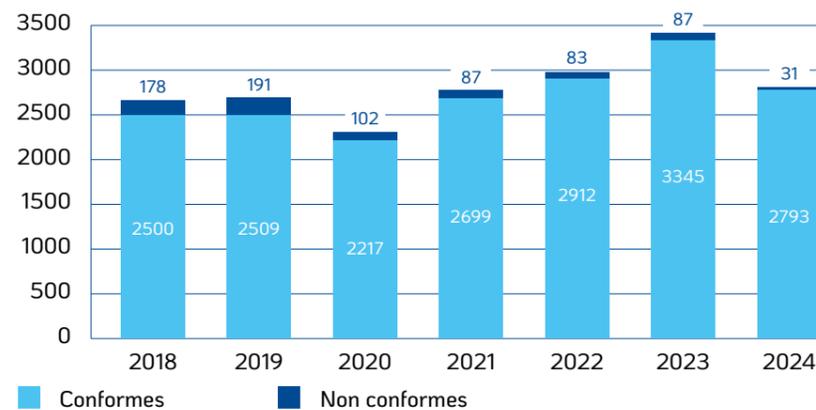
L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise des contrôles, dits réglementaires, sur toutes les unités de distribution, de manière impromptue, à une fréquence établie en fonction du débit et de la population mais également en fonction des résultats ou des anomalies rencontrées les années précédentes. Pour réaliser ces contrôles, l'Agence Régionale de Santé fait appel au Laboratoire Départemental de l'Eau.

Afin de renforcer le suivi de la qualité de l'eau distribuée, Réseau31 réalise ses propres contrôles.

S'ils sont permanents sur les usines d'eau potable, ils sont programmés sur les réseaux à des fréquences établies en fonction des résultats des années antérieures ou de la connaissance de points de vigilance particuliers.

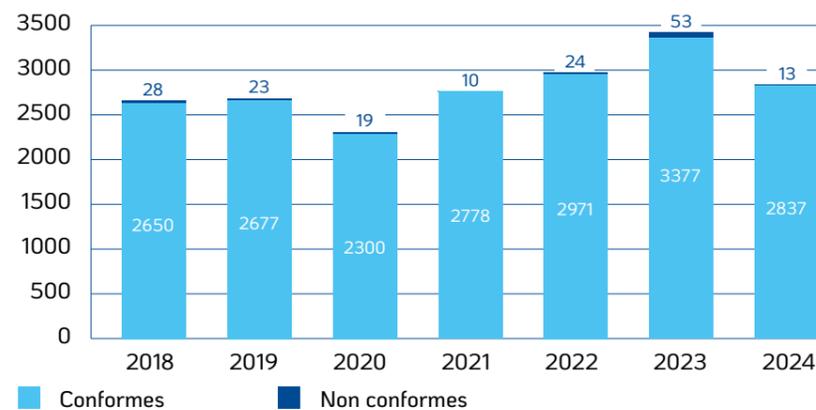
Ces contrôles (ou autocontrôles) sont réalisés avec les moyens humains et techniques propres de Réseau31 et le cas échéant, avec l'appui du Laboratoire Départemental de l'Eau et de l'Institution de la Montagne Noire.

Analyses bactériologiques



www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P101.1 Le 03/09/2024

Analyses physico-chimiques



www.services.eaufrance.fr/indicateurs/P102.1 Le 03/09/2024

99,5%
DE PRÉLÈVEMENTS
CONFORMES EN 2024,
contre 98,5% en 2023

Indice national : 96,8%

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE

Depuis sa création, Réseau31 a fortement investi sur la connaissance patrimoniale de ses infrastructures dans le double objectif de veiller aux quantités prélevées dans le milieu naturel et de veiller à la qualité de l'eau distribuée.

Pour assurer ces objectifs, Réseau31 met en place **des équipements spécifiques** sur l'ensemble de ses territoires avec une intégration des données dans son dispositif de **Gestion technique centralisée** qui permet déjà **une surveillance et une automatisation 24h/24 des ouvrages**.

Des équipements spécifiques permettant **de quantifier les volumes** (volumes journaliers, débits instantanés, niveau des réservoirs) et de **surveiller les fuites** (seuil d'alerte, débits anormaux) sont également progressivement installés.

En termes de qualité, des dispositifs de chloration intermédiaire avec analyseur de chlore en continu sont installés, ils permettent d'assurer une bonne qualité de l'eau avec une rémanence de la chloration et des concentrations de chlore les plus faibles possibles. **La qualité peut alors être mesurée en continu.**

QUELQUES FAITS MARQUANTS DE 2024 EN MATIÈRE D'EAU POTABLE

REPRISE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES, À GRENADE

Ces travaux ont deux principaux objectifs, d'abord **un renouvellement du patrimoine** pour limiter les fuites d'eau potable ou pour éviter les éventuelles pollutions liées aux fuites sur les réseaux d'eaux usées puis **l'élimination des matériaux aujourd'hui interdits** qui constituent les réseaux actuellement en place.

Plusieurs types d'intervention ont eu lieu sur ce chantier :

- la reprise de la conduite d'eau potable en fonte d'un diamètre de 125mm sur une distance de 265 mètres et le remplacement de 54 branchements principalement en plomb,
- le chemisage (intervention sans tranchée) de la conduite d'assainissement en amiante-ciment sur une distance de 265 mètres et le remplacement de 54 branchements avec pose de tabourets,
- la création d'une conduite d'eaux pluviales en PVC d'un diamètre 400 mm sur 150 mètres, la création de 4 grilles avaloir pour reprendre les eaux de voirie, et la création de 26 branchements (comprenant gouttières extérieures) qui allaient sur la chaussée.

Rue Tesseire, Grenade



RÉHABILITATION DU RÉSERVOIR DE CADOURS

MONTANT D'OPÉRATION : 350 000 €

Les travaux ont concerné les éléments suivants :

- reprise de l'étanchéité de la cuve
- reprise regard de vidange
- reprise de la façade extérieure
- mise en sécurité de l'escalier
- reprise canalisations
- remplacement équipements hydrauliques
- sécurisation des accès
- reprise de la toiture

NB : une opération de désamiantage a été nécessaire.



Travaux par cordiste

DÉVOIEMENT DE CONDUITE DE TRANSPORT SUR LE PONT SAINT-CAPRAIS

MONTANT D'OPÉRATION : 139 103 € HT

Les travaux ont consisté à enlever la conduite diamètre 250 du caniveau sur le pont pour la poser en encorbellement.



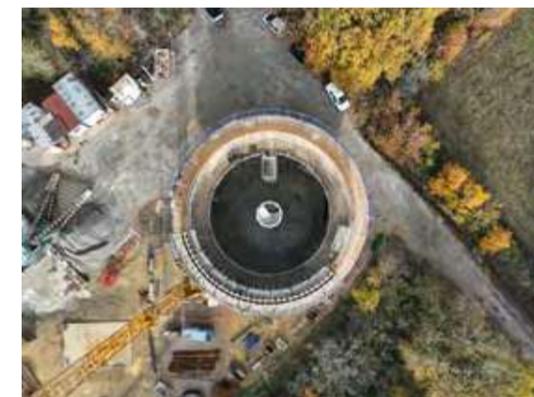
Chemin usine Saint-Caprais

CHÂTEAU D'EAU DU BLANCHER À CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

Le besoin conjugué de **sécurisation de la desserte en eau potable** sur le territoire du Syndicat Mixte de Production d'eau Potable des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Côteaux de Cadours (unité Hers Girou), et la nécessité de **créer une unité de stockage** sur la commune de Fronton, ont conduit à mutualiser les moyens de ces collectivités afin de réaliser **un projet commun d'édification d'un nouveau réservoir, et des conduites assurant son fonctionnement.**

Dans l'objectif de **sécuriser l'approvisionnement en eau potable** des communes de Bouloc et Fronton, Réseau31 a lancé **la construction d'un nouveau château d'eau de 1500 m³ et d'un réseau de canalisations associé.**

La localisation géographique sur la commune de Castelnaud-d'Estrétefonds, a permis d'optimiser les linéaires de conduite.



**MONTAGNE NOIRE :
RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU D'EAU
DE CARAGOUDES**

**MONTANT
D'OPÉRATION :
320 000 €**



**ADHÉSION DE
LA COMMUNE
D'AUTERIVE POUR
TOUTES LES
COMPÉTENCES DE
L'EAU POTABLE AU
1^{ER} JANVIER 2024**

Principales données du service

Nb d'abonnés	4 000
Nb d'habitants desservis	10 000
Volume produit	660 000 m ³
Volume distribué	550 000 m ³
Capacité de production	3000 m ³ /j
Capacité de stockage	2 600 m ³
Linéaire de conduite	109 km

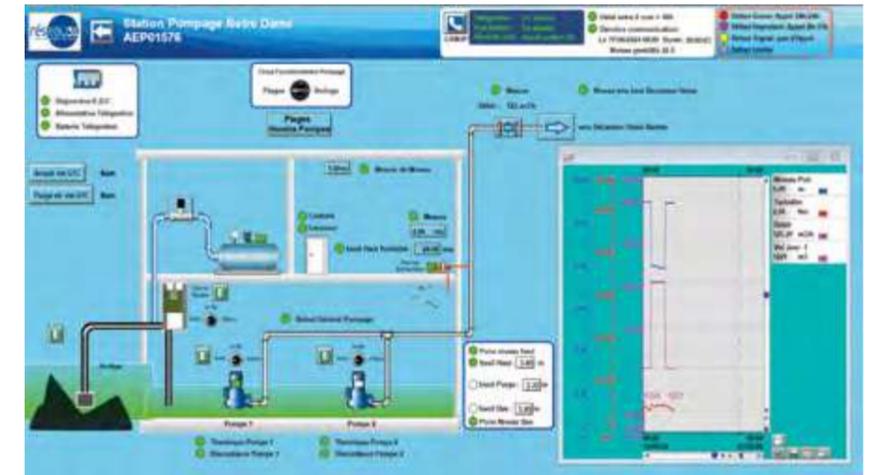


Schéma d'alimentation en Eau Potable

Dès la prise en main du service en régie directe au 1^{er} mai 2024, les actions suivantes ont été menées :

- **la relève des compteurs**, réalisée aux mois de juin et juillet 2024, a été l'occasion de les localiser avec leurs coordonnées GPS,
- **une première facture unifiée (eau et assainissement)** a été produite fin juillet 2024, un bulletin d'information l'accompagnait pour communiquer sur les changements intervenus auprès des usagers,
- **mise en place d'un programme d'autosurveillance de la qualité des eaux** : réalisation d'analyses complètes poussées sur les Chlorites/chlorates-Métolachlore/chlorothalonil-PFAs => Aucune détection identifiée,

- **des travaux de renouvellement et de modernisation des équipements sur les ouvrages** :
 - usine du Ramier : remise en service des équipements de vidéosurveillance,
 - surpresseur de Lagravette : remplacement de l'analyseur de Chlore en continu,
 - réservoir Picorel : remplacement de l'analyseur de Chlore en continu, reprise de l'armoire électrique et modification de l'automate,
 - réservoir Sainte-Marie : remplacement de l'analyseur de Chlore en continu et tresses des pompes,
 - exhaure Bois Notre Dame : reprise des câblages électriques et modification de la télésurveillance,
 - réservoir Sainte-Marie : changement des roulements moteur et remise en service de la pompe 1,
- **curages et remise en service de tous les bassins d'infiltration de l'usine de production,**
- **intégration des plans sur le Système d'Information Géographique de Réseau31,**
- **télésurveillance de tous les ouvrages - intégration sur GTC Réseau31.**



Extrait vues logiciel GTC - Réseau31

**PROJET GSA RÉALISÉ
DANS LE CADRE
D'UNE COOPÉRATION
AVEC LE SYNDICAT
MIXTE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT
DE L'ARIÈGE
(SMDEA09)**

Le projet consiste à construire une nouvelle usine de production d'eau potable à Carbonne, un nouveau réservoir à Gensac-sur-Garonne et de poser une canalisation principale entre ces deux ouvrages afin de desservir des communes situées géographiquement entre le Salat et l'Arize.

Fruit d'une collaboration entre Réseau31 et le SMDEA09, ce projet devrait s'achever à la fin de l'année 2025 et de nombreux travaux ont été réalisés en 2024.

Réseau31 a en charge la construction du réservoir de Gensac-sur-Garonne et de la canalisation principale entre l'usine et ce réservoir.



Réservoir et canalisation principale

**TRANSFERT DE
LA COMPÉTENCE
DISTRIBUTION EN
EAU POTABLE DE
LA COMMUNE DE
CARBONNE AU
1^{ER} AVRIL 2024**

Ouverture de l'agence de Carbonne en septembre 2024, qui permet d'accueillir le public et de maintenir une relation usagers privilégiée.



**TRAVAUX DE MODIFICATION DE L'HYDRAULIQUE
DE L'USINE DE FRANCAZAL PAR LES AGENTS OUVRAGES
DU CENTRE PYRÉNÉES COMMINGES**

LES TARIFS

EN 2024, RÉSEAU31 A ASSURÉ LA GESTION DE

66 853

ABONNÉS RACCORDÉS AU RÉSEAU D'EAU POTABLE

(contre 58 866 en 2023, soit une augmentation de l'ordre de 13,6 %, fortement marquée par la gestion nouvelle des abonnés de la commune d'Auterive).

La politique de solidarité territoriale mise en œuvre par les élus du Syndicat s'est conclue, à partir de 2022, par le vote d'un tarif unique à l'échelle des adhérents de Réseau31. Les communes qui ont adhéré récemment vont progressivement (sur une période de 3 à 5 ans) voir leurs tarifs converger vers ce tarif unique.

De plus, Réseau31 a mis en place une politique d'accompagnement social qui permet à certains usagers de bénéficier du Fonds de Solidarité Logement, en lien avec le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le tarif de l'eau potable toutes taxes comprises s'élevait en 2024 à 2,36€/m³.

Les taxes (Agence de l'Eau Adour-Garonne et la TVA) représentent 19,5 % de ce tarif. À noter que la redevance prélèvement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est intégrée au tarif de Réseau31, elle n'apparaît donc pas spécifiquement sur une ligne de la facture d'eau.

VEILLER À L'AMÉLIORATION DES MILIEUX L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Réseau31 intervient depuis le contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif jusqu'à leurs contrôles périodiques. Cette volonté de s'impliquer sur l'ensemble de la compétence (hors entretien) participe de l'amélioration des traitements de ces dispositifs, à la source de la protection des milieux récepteurs.

UNE FORTE INCITATION À LA RÉHABILITATION

Réseau31 poursuit son engagement dans l'incitation à la réhabilitation.

En 2023, après analyse des contrôles faits dans le cadre des ventes depuis 2017, il s'avère que sur **6 885 contrôles réalisés, 5 472 étaient non conformes.**

Ces installations devaient être réhabilitées sous 1 an après la vente. Or, **en mars 2023, 89% d'entre elles n'avaient toujours pas fait l'objet des travaux.**

Le seul outil juridique et réglementaire possible est la **mise en œuvre de pénalités financières** pour inciter les usagers à réhabiliter leurs installations.

Cette problématique a été expliquée lors des Commissions Territoriales de mars-avril 2023 qui, à l'unanimité, ont approuvé la mise en œuvre de cette mesure coercitive avec une périodicité annuelle.

Les débats concernant le montant des pénalités ont tout d'abord eu lieu en Commissions Territoriales, avant la validation en Conseil Syndical au mois d'avril 2023. Ils ont abouti à l'approbation d'une pénalité progressive, qui s'applique sur la base de la redevance « A.2.1. – Redevance pour le contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien ».

La mise en application de cette disposition vise à augmenter le nombre de réhabilitations suite aux transactions immobilières et vise également à assurer l'équité entre les propriétaires qui ne se conforment pas à la réglementation et ceux qui la respectent.

Il a donc été convenu de mettre en place une majoration de 200% de la redevance A.2.1 la première année (soit 367,20€ au tarif 2024) et une majoration de 400% à partir de la seconde année et ce jusqu'à la mise en conformité de l'installation (soit 612 € au tarif 2024).

Une attention particulière est apportée à **l'information aux usagers** concernant les pénalités :

- un courrier RAR pour les avertir, leur laissant 6 mois pour déposer un dossier,
- un courrier de rappel, 1 mois avant le déclenchement de la facturation des pénalités.

Dans chaque courrier, il est proposé aux usagers de se manifester si leur projet est en cours. Ainsi nous pouvons retenir la facture de pénalité. Les délais sont prolongés quand une démarche de réhabilitation est engagée et que les usagers en font la demande.

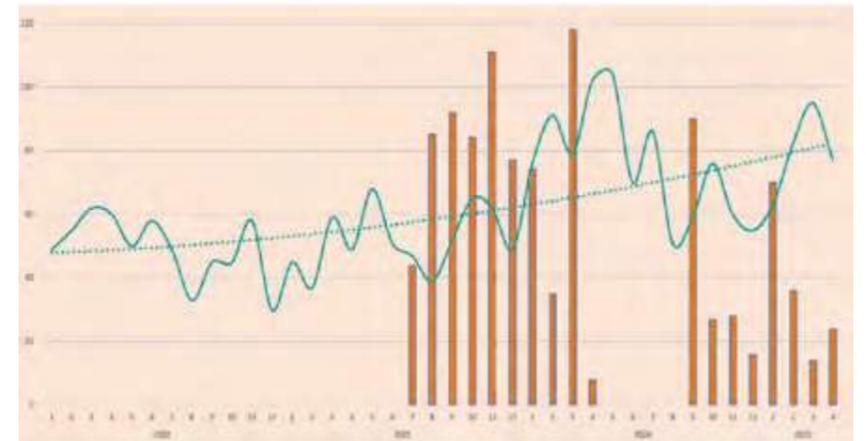
Les premiers courriers rappelant les échéances de mise en conformité avant l'application des pénalités ont été transmis en juillet 2023.

De juillet 2023 à mai 2024, l'étude des 1 127 dossiers liés à des transactions immobilières, a donné lieu à l'envoi de 732 courriers.

Après un peu plus d'un an et demi d'instruction, vous trouverez ci-après les résultats arrêtés au 30 avril 2025.

232 900 € de recette par l'action pénalité	
Dont 82 600 €	357 conceptions
Dont 150 000 €	378 pénalités

Du 1^{er} juillet 2023 au 30 avril 2025



Les bâtons orange représentent le nombre de courriers (notification de pénalité) envoyés par mois aux usagers. La courbe verte représente le nombre de projets de réhabilitation reçus mensuellement.

L'impact est indéniable, plus nous envoyons de courriers et plus nous recevons de projets de réhabilitation liés.

Afin de connaître l'impact réel de cette mesure, nous suivons un lot de dossiers témoins depuis la mise en place des pénalités. Ce lot est constitué des **493 dossiers instruits pendant les 6 premiers mois**, voici le suivi :

Suivi	Nombre de dossiers	
Pénalité annulée ou attente	41	8%
Risque de pénalité en cours	151	31%
Mise en conformité en cours	128	26%
Mise en conformité réalisée	173	35%
Total général	493	100%

301 mises en conformité escomptées, soit 61% du lot

Ces premiers résultats sont encourageants et au-delà de nos attentes.

De plus, nous constatons déjà **des changements de discours des acteurs de l'immobilier** qui sont désormais vigilants sur ce point et avertissent les acquéreurs de leur obligation de réhabilitation lorsque c'est le cas.

Nous constatons aussi que de plus en plus d'acquéreurs potentiels nous contactent en amont de l'achat afin d'établir leurs projets de réhabilitation et d'anticiper au mieux sur leurs besoins financiers.

**RENFORCER
LE PILOTAGE
DES ACTIONS
PAR LES ÉLUS**

En septembre 2023, **une commission dédiée à l’assainissement non collectif** a été créée. Pilotée par le Vice-Président en charge de cette compétence, **Patrick Boube**, elle est composée de **24 membres** issus de chacune des Commissions Territoriales, pour une meilleure représentation des territoires.

Le rôle de cette commission est très large, puisqu’elle est amenée à émettre des avis sur tous les sujets liés à la compétence, sur les sollicitations institutionnelles, sur le règlement de service et ses conditions d’application, sur les tarifs et sur le budget.

Elle s’est réunie les 4 décembre 2023, 12 février et 30 mai 2024.

La commission a d’ores et déjà acquis **une culture générale technique et réglementaire** concernant l’assainissement non collectif. Elle a par ailleurs été informée des différentes problématiques mises en exergue suite au déploiement des pénalités.

Les élus qui y siègent sont fortement impliqués, les échanges sont constructifs et pleins de convictions. Cela permet de faire progresser les contours des attendus de ce service à l’usager.

**CONTRÔLER LA
CONCEPTION DES
INSTALLATIONS**

Ce premier contrôle s’établit sur les permis de construire et également sur les réhabilitations d’installations.

En 2024, 91% des projets contrôlés étaient conformes contre 88 % en 2023 et 90 % en 2022. On constate donc une forme de stabilité dans la conformité des projets au niveau conception.

Ce chiffre concerne les premiers dossiers présentés, mais le travail sur les dossiers non conformes ne signifie pas qu’ils ne le deviendront pas après échanges entre les services de Réseau31 et les demandeurs.

À l’issue de ces contrôles, les demandeurs effectuent les ajustements techniques nécessaires et représentent un dossier pour contrôle. À l’issue de cette démarche, soit le dossier est devenu conforme, soit le projet a été abandonné.

Contrôle de conception



**CONTRÔLER LA
BONNE EXÉCUTION
DES NOUVELLES
INSTALLATIONS**

Une fois le projet établi et validé conforme, les travaux peuvent être engagés. Les agents de Réseau31 s’assurent de la conformité des installations suite aux travaux : **les contrôles de bonne exécution.**

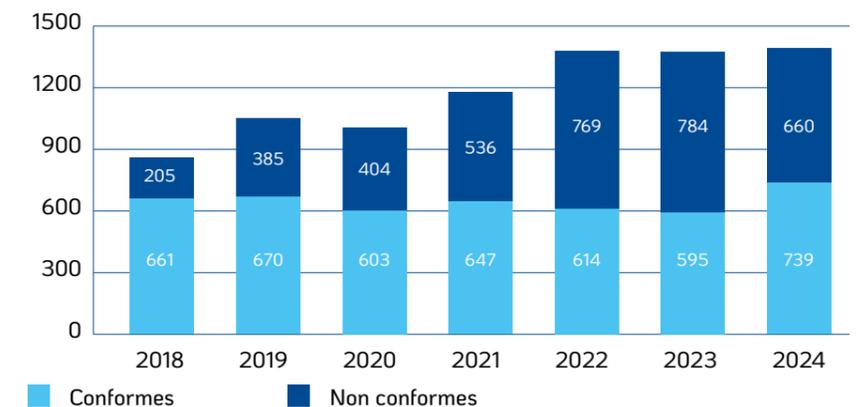
La proportion de contrôles non conformes est **en sensible diminution entre 2024 (47%) et 2022-2023 (de l’ordre de 57%)**. Malgré cette baisse, ce taux reste relativement élevé et il peut être rapporté aux contraintes règlementaires qui nous imposent :

- de réaliser les contrôles avant remblaiement des ouvrages,
- de vérifier que l’ensemble des eaux usées produites sont bien raccordées sur le dispositif,
- de s’assurer du raccordement électrique lorsqu’il est nécessaire.

Or, il s’agit de **3 corps de métiers différents** qui ne travaillent pas forcément ensemble ou au même rythme. Il est donc fréquent que **le premier contrôle soit non conforme** car lors des travaux de terrassement et de mise en œuvre des dispositifs, les installations intérieures ne sont pas encore raccordées et le raccordement électrique n’est souvent pas encore réalisé. Cela implique **des contre-visites** qui sont réalisées à quelques mois de la première visite.

Dans la même approche que pour les contrôles de conception, **les avis de non-conformité entraînent des modifications, des reprises** qui bien souvent mènent à **une conformité finale** des installations sauf dans quelques cas : habitation non terminée (le contrôle doit être reporté, déplacement du projet lors des travaux...).

Contrôle de bonne exécution des installations d’ANC

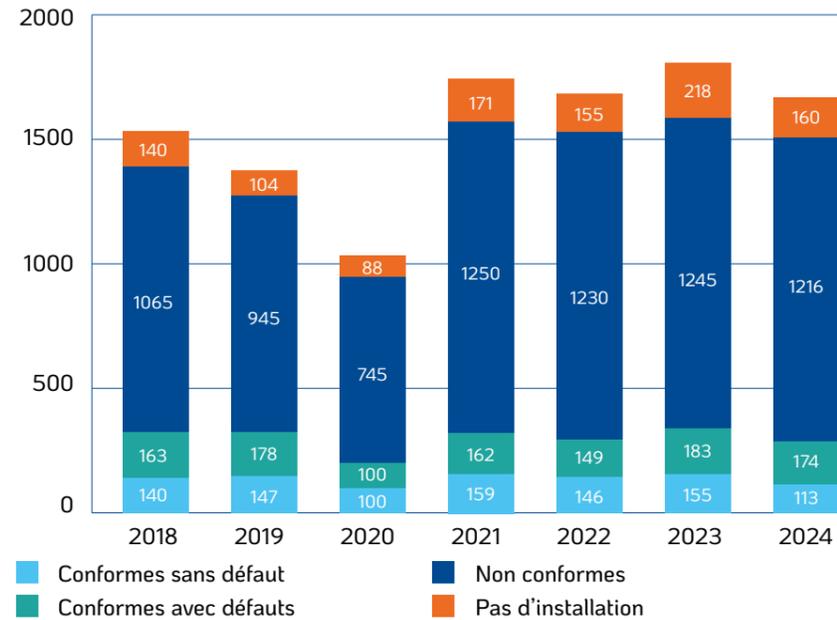


CONTRÔLER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

SUR UNE VISION PLURIANNUELLE, LES CHIFFRES ET PROPORTIONS EN MATIÈRE DE CONFORMITÉ RESTENT RELATIVEMENT STABLES.

Les contrôles de bon fonctionnement sont principalement réalisés dans le cadre des ventes. L'acheteur, en cas de travaux identifiés, a alors une année pour les réaliser et, depuis 2023, un suivi est assuré avec, comme indiqué ci-dessus, d'éventuelles pénalités en cas de non réalisation des travaux de conformité prévus lors de la vente.

Contrôle de bon fonctionnement



Il est à préciser que la notion « pas d'installation » signifie soit une absence avérée d'installation, soit l'absence d'éléments probants permettant de vérifier qu'une installation existe.

Pour les non-conformités, il existe deux niveaux d'importance :

Le premier niveau correspond à des installations qui présentent des risques que ce soit en matière de sécurité sanitaire ou de défaut de structure (ex : une plaque qui recouvre une fosse est en mauvais état). Dans ce premier niveau de risque, si le contrôle s'effectue dans le cadre d'une vente, les travaux doivent être réalisés dans l'année, si le contrôle fait partie d'une démarche programmée, hors vente, les travaux doivent être réalisés dans les 4 ans.

Le deuxième niveau d'importance correspond à des installations qui fonctionnent mal mais qui ne présentent pas de risque sanitaire. Les travaux doivent alors être réalisés dans l'année s'il s'agit d'une vente mais il n'y a pas d'obligation de 4 ans s'il s'agit d'une démarche programmée.

Sur une vision pluriannuelle, les chiffres et proportions en matière de conformité restent relativement stables. Ils sont finalement représentatifs de l'ensemble des installations d'Assainissement Non Collectif de Réseau31 avec un parc très ancien dans sa grande majorité.

À noter que le nombre d'absence d'installation n'est pas forcément une réalité, mais lorsque Réseau31 ne dispose pas d'éléments probants sur la présence d'une installation, celle-ci entre dans cette catégorie.

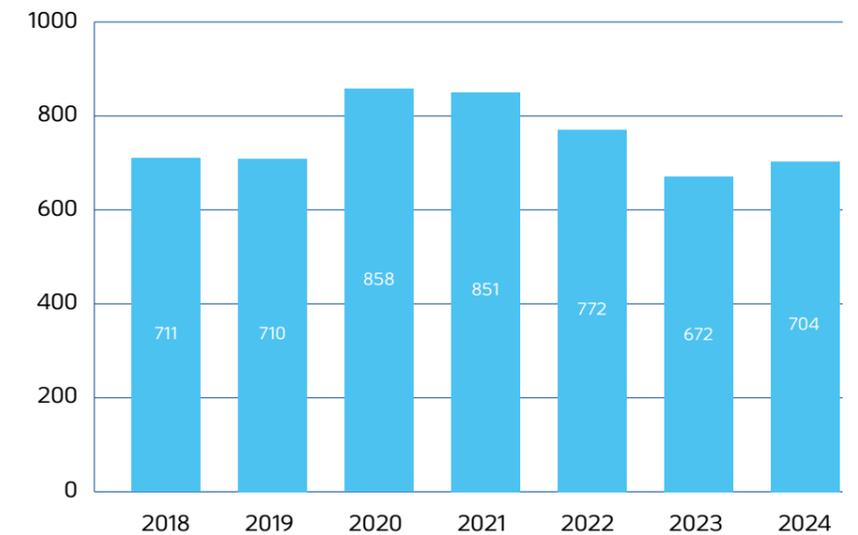
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAITER LES DEMANDES DE BRANCHEMENT

Les demandes de branchements sont de deux types : dans le cadre de la création d'une habitation ou la viabilisation d'un terrain et dans le cadre de travaux d'extension des réseaux réalisés par Réseau31.

Cette activité a vu une forte diminution sur la période 2022-2023 (-13% entre 2023 et 2021) et un léger rebond en 2024 sans toutefois atteindre les niveaux des périodes antérieures à 2023. Cette situation reflète la situation de l'activité immobilière au niveau des territoires de Réseau31.

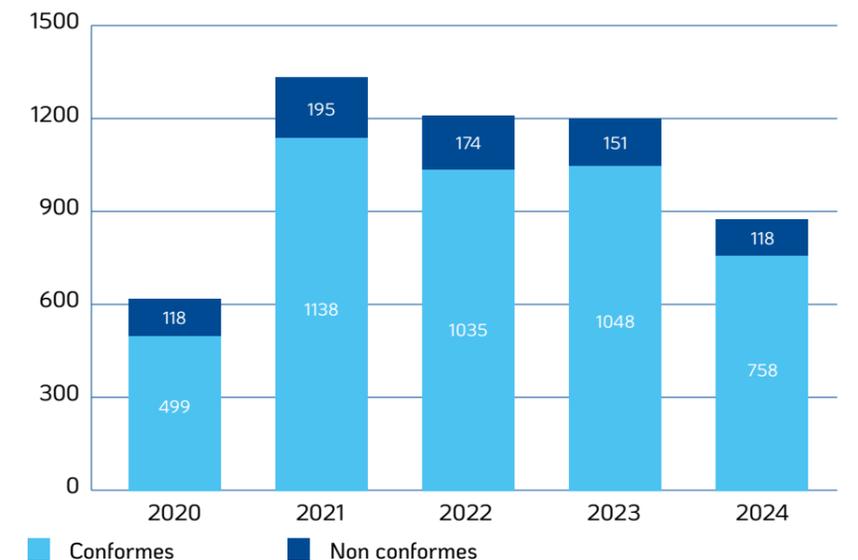
Demandes de branchement



CONTRÔLER LES RACCORDEMENTS

La conformité des raccordements s'établit autour de 87 %, relativement stable par rapport aux années précédentes.

Demandes de branchement



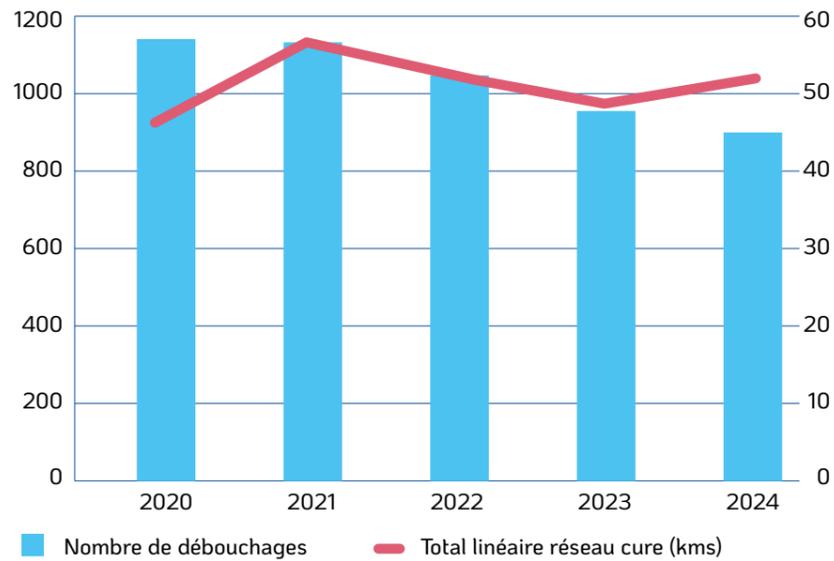
INTERVENIR SUR LES INFRASTRUCTURES

Les équipes de Réseau31 sont déployées sur l'ensemble du territoire avec leurs moyens d'intervention propres : camions hydrocureurs, caméras...

L'un des indicateurs de la bonne gestion des infrastructures d'assainissement est de limiter les interventions en urgence ou suite à un appel d'un usager. Les interventions de nettoyages préventifs ont donc été multipliées ces dernières années et le nombre de débouchages a diminué, malgré la prise en charge de nouvelles installations à exploiter.

Le nombre de débouchages de conduites d'assainissement est en baisse depuis 3 ans malgré une augmentation du linéaire de réseaux (Eaux Pluviales et Eaux Usées) en exploitation.

Actions préventives et débouchages

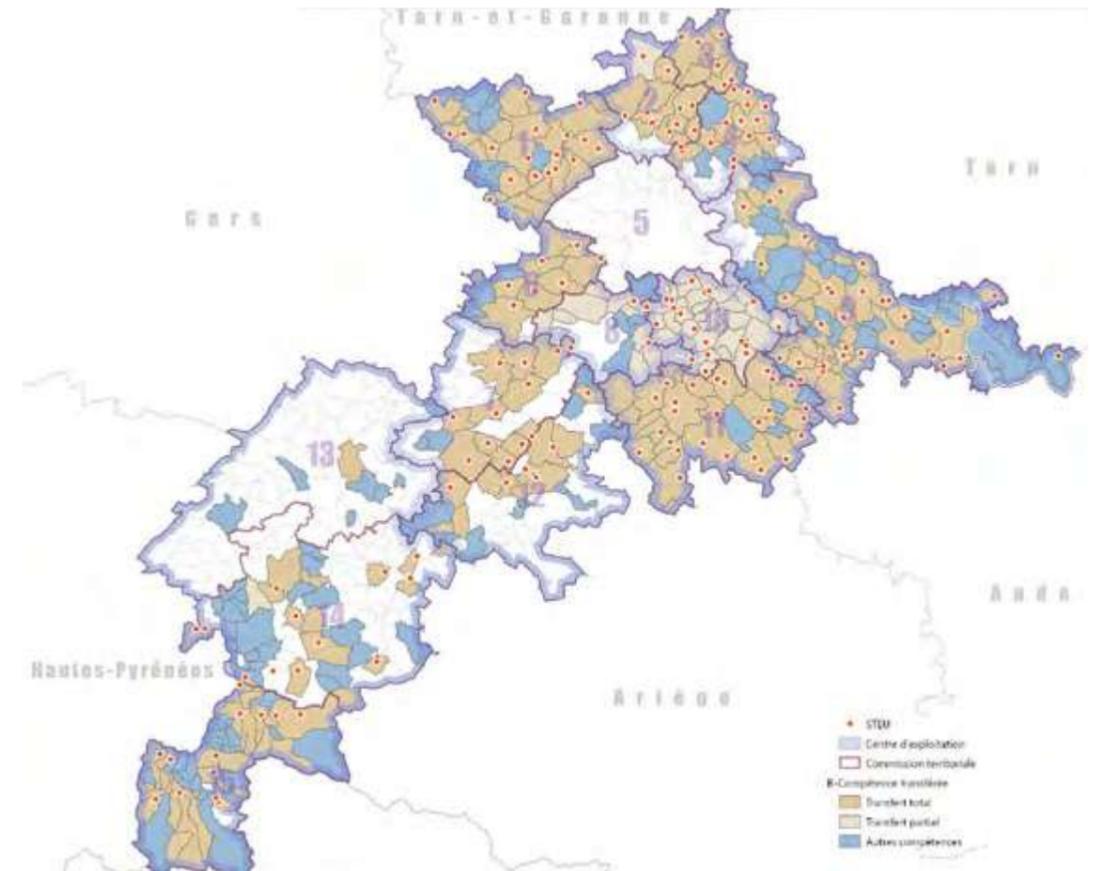


S'ASSURER DE LA QUALITÉ DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Réseau31 gère 135 stations d'épuration de types et de capacité très différentes afin de traiter les eaux avant leur rejet au milieu naturel.

Type de station d'épuration	Nombre	Pollution totale traitée (en EH)	Capacité minimum (en EH)	Capacité maximum (en EH)
Boue activée	47	249 847	200	25 000
Lits plantés de roseaux	38	16 945	60	1 500
Lit bactérien	15	8 350	200	1 000
Filtres sable, coco ou zéolithe	16	3 620	50	
Disques biologiques	7	2 680	100	600
Biodisques	5	3 350	400	1 000
SBR	3	4 500	500	3 000
Lagunage	2	500	200	300
Biofiltres	1	1 600		
Bioréacteur à membranes	1	4 500		
Total	136	295 892		

Stations de traitement des eaux usées



QUELQUES EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS

SAINTE-LIVRADE



Création d'un système d'assainissement complet à Sainte-Livrade (610 000 € HT)
Station d'épuration en filtres plantés de roseaux 150 éq.hab



Création d'un réseau de transfert de 240 ml, d'un réseau de collecte d'eaux usées de 450 ml et de 20 branchements

VAQUIERS



Extension de réseau route de Raygades et rue du vieux Moulin permettant de desservir des OAP (551 758 € HT)

Route de Raygades

Pose de 510 ml de réseau en PVC 200 de 100 ml en fonte 200 en tranchée commune avec canalisation de refoulement en 90 PEHD sur 635 ml. Création de 34 branchements + 3 branchements en attente pour futures OAP. Création d'un poste de relèvement 330 éq.hab

Rue du vieux moulin

Pose de 90 ml de réseau en PVC 200 et création de 5 branchements

ROQUESÉRIÈRE



Pose réseau en cours Impasse des Mésanges



Remblaiement & Réfection provisoire réalisés sur RD 22

Extension réseau avenue de la gare Roquesérière (107 130 € HT)



REVEL : PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'AGOUT

Dans le cadre du **doublement de la capacité de la station d'épuration de Revel** de 16 000 EH à 32 000 EH, Réseau31 s'est engagé auprès des services de l'État afin d'assurer un objectif de Bon État Écologique de la masse d'eau Sor, de mettre en place **certaines mesures compensatoires sur le milieu naturel**.

Réseau31 a ainsi conventionné avec le SMBA qui assure la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations GEMAPI sur le territoire de la CC aux sources du Canal du Midi pour piloter et mener les opérations de maintien et d'amélioration du milieu.

Les mesures compensatoires visent un bilan écologique neutre et s'articulent autour de trois actions principales :

- ① **Amélioration de la capacité auto-épuratoire du Sor :**
 - travaux de recharge en granulats sur 3 sites,
 - travaux d'effacement de la chaussée.
- ② **Limiter l'érosion des sols agricoles :**
 - mise en place de couverts inter culturaux et bandes tampons,
 - travail collaboratif avec la Fédération des chasseurs.
- ③ **Suivre et évaluer les mesures proposées :**
 - campagne de suivi - mesures indicateurs biologiques et physico-chimiques du cours d'eau sur 5 ans.

Pour la plupart recalibrées et artificialisées, les rivières ont perdu leur forme naturelle avec leur capacité d'auto-épuration et leur capacité à offrir aux organismes ce dont ils ont besoin pour survivre.

La recharge minérale en granulats est une solution fondée sur la nature, consistant à recharger le lit mineur en granulats par alternance de banquettes :

- augmenter la biodiversité en créant des habitats pour la faune,
- rafraîchir les eaux en recréant un chenal en période d'étiage et en limitant l'évapotranspiration,
- diversifier les faciès d'écoulements,
- favoriser l'autoépuration naturelle en augmentant l'oxygénation.



VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS : STATION D'ÉPURATION



Travaux de pose d'une centrale photovoltaïque pour les besoins de la STEP

Réseau31 poursuit son programme pluriannuel d'investissements dans la création et l'extension de grandes stations d'épuration de plusieurs milliers d'équivalents habitants comme la **station d'épuration de Plaisance-du-Touch de 6,5 M€ pour une capacité de 30 000 EH** avec des travaux qui se sont déroulés toute l'année 2024 pour une mise en service au premier trimestre 2025, mais la solidarité de sa structure avec la mise en place d'une tarification unique et solidaire lui permet également d'investir dans la création de **nouveaux services d'assainissement collectif** de proximité dans le centre bourg de petits villages.

C'était le cas en 2024 avec la création d'un réseau de collecte et d'une station d'épuration pour le centre bourg de la commune de **Montclar-Lauragais d'une petite capacité de 50 Équivalents Habitants**, soit le raccordement de 20 habitations.



ARBAS

Construction de la station d'épuration de la Gendarmerie d'Arbas. Cette petite station située à l'arrière du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie d'Arbas, a été posée par une grue qui est passée par-dessus le bâtiment existant. Un approvisionnement des matériaux peu commun.



JUZET-D'IZAUT



Reprise et déplacement de la conduite d'assainissement Collectif de Juzet D'izaut

RIEUX VOLVESTRE



Travaux d'assainissement Bourg Evêché

SAINT-GAUDENS

Fin du Contrat de DSP SUEZ pour l'exploitation du réseau d'assainissement de la commune de Saint-Gaudens et reprise en régie de la totalité du service.

MARIGNAC LASCLARES

Transfert de la compétence Assainissement Collectif de la commune de Marignac Lasclares.

LAVELANET

Création du Réseau de Transfert et du Premier poste de relevage pneumatique pour les effluents de Lavelanet.

LE LHERM

Réhabilitation des réseaux EU .

UNE GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

Afin de **limiter au maximum les risques de pollution du milieu naturel ou d'inondation** liés au débordement de réseaux par temps de pluie, Réseau31 impose **l'infiltration à la parcelle en priorité.**

En cas de capacité d'infiltration insuffisante ou impossible, le rejet au réseau public peut être autorisé sous conditions : débit de fuite maximal autorisé et rétention à la parcelle.

Concrètement, sur des secteurs très sensibles lors d'événements pluvieux, **il peut être imposé une gestion des eaux exclusive à la parcelle et une interdiction de rejet vers le réseau public.**

Réseau31 met ainsi en avant **une gestion plus durable des eaux pluviales, en remplacement du principe du « tout tuyau »**. Cette approche privilégie l'infiltration et la gestion de la goutte d'eau au plus près de son point de chute.

Les avantages sont nombreux : réduction de l'impact des rejets sur les rivières, réduction du risque de débordement des réseaux, diminution de l'imperméabilisation, participation à la lutte contre les îlots de chaleur...

Ces modalités de gestion des eaux pluviales sont regroupées au sein du règlement du service des Eaux Pluviales de Réseau31 accessible depuis notre site internet reseau31.fr

MERVILLE



Merville, Place du 11 novembre 1918 : 131 131 € TTC

THIL



Thil, Place de l'église : 35 306 € TTC

TRANSFERT DE COMPÉTENCE DES COMMUNES DE RIEUMES, LE FOUSSERET, SAINT-SULPICE-SUR-LÈZE ET JUZET-D'IZAUT

LES TARIFS

87 951

ABONNÉES RACCORDÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

En 2024, Réseau31 a assuré la gestion de 87 951 abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif (contre 84 638 en 2023 soit une augmentation de l'ordre de 4 %).

Le tarif de l'assainissement toutes taxes comprises s'élevait pour Réseau31 à **2,57 €/m³**.

Les taxes (Agence de l'Eau Adour-Garonne et la TVA) représentent **19% de ce tarif.**

S'INSCRIRE PLEINEMENT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CANAL DE SAINT-MARTORY



Construction de la centrale Hydro-électrique du Bourgaill, mise en service en octobre 2024.

COOPÉRER ET INNOVER UNE ORIENTATION POLITIQUE AFFIRMÉE

Le fonctionnement en coopération fait partie de l'ADN de Réseau31. Nouer des partenariats pour accompagner la dynamique de développement de nos territoires permet de répondre plus efficacement aux enjeux stratégiques de préservation de la ressource et d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

Ces coopérations peuvent prendre plusieurs formes administratives en fonction de la nature des actions. Certains exemples listés dans les paragraphes suivants illustrent cette démarche.

DEUX PROJETS SYMBOLIQUES

Le Bassin Adour Garonne est pressenti pour être le plus impacté par le changement climatique parmi les six grands bassins français avec, à l'horizon 2030, le débit de la Garonne divisé par 2 et une augmentation de la population estimée à 1,5 millions d'habitants. En conséquence, le déficit en eau est estimé, à cet horizon, à plus de 2 milliards de m³.

Afin de protéger davantage la Garonne, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place **un projet de territoire pour la gestion de l'eau sur le secteur de la Garonne Amont**. Parmi les 32 actions retenues, figurent **la construction d'un contrat de canal pour le système de Saint-Martory et l'expérimentation innovante de recharge d'aquifère pour le soutien d'étiage de la Garonne**.

LE CONTRAT DE CANAL

Un contrat de canal est un accord technique et financier entre partenaires pour une gestion globale, concertée et durable à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente.

La diversité des usages du système Saint-Martory implique en effet **une diversité d'acteurs et donc d'enjeux qui peuvent parfois être contradictoires** :

- enjeux climatiques dans le cadre du changement climatique et de baisse de la ressource en eau,
- enjeux sociétaux et patrimoniaux,
- enjeux énergétiques,
- enjeux économiques.



Lancé dès 2023, le projet s'est d'abord appliqué à **définir un périmètre d'action et d'identifier les 91 partenaires, acteurs du territoire retenus afin qu'ils s'engagent par la signature d'une charte d'intention**.

Des enjeux au-delà de notre frontière.

L'influence de la Garonne en amont de la prise d'eau de Saint-Martory.

Le canal en relation avec un vaste périmètre.

Une zone d'influence directe d'environ 47 000 hectares.



4 AXES DÉCLINÉS EN THÉMATIQUES

Axe 1 Gestion quantitative	Axe 2 Environnement	Axe 3 Patrimoine urbanisme	Axe 4 Territoires
T1 - Économiser l'eau / Réduire l'impact sur la Garonne	T1 - Connaître et préserver la qualité de l'eau	T1 - Identifier et maîtriser la patrimoine du canal	T1 - Renforcer la cohérence territoriale autour du canal
T2 - Optimiser les réalimentations	T2 - Préserver les milieux naturels T3 - Développer les énergies renouvelables	T2 - Valoriser le patrimoine du canal	T2 - Communiquer





Elaboration du contrat de canal de Saint-Martory

Charte d'intention

Préambule

Au vu du contexte de changement climatique et des constats de phénomènes de sécheresse sur le bassin de la Garonne, le Projet de Territoire Garonne Amont porté par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a inscrit dans son plan de 32 actions dont l'élaboration du Contrat de canal Saint-Martory.

Le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31, gestionnaire du système de Saint-Martory pour le compte de Conseil Départemental de la Haute-Garonne, est pilote de cette action.

En effet, initialement construit en 1886 à des fins agricoles et énergétiques, le système hydraulique de Saint-Martory, comprenant le canal principal et son réseau secondaire, satisfait aujourd'hui de nombreux usages à savoir :

- l'agriculture au travers principalement de l'irrigation ;
- l'eau potable ;
- l'énergie grâce principalement à l'hydroélectricité ;
- l'industrie ;
- les usages domestiques principalement l'arrosage ;
- l'environnement par le soutien des étiages de ruisseaux et le maintien de la biodiversité ;
- les usages ludiques grâce au remplissage de lacs d'agrément et de baignade.

Les tensions sur le fleuve Garonne accentuées ces dernières années ont pour conséquence de complexifier la gestion hydraulique du canal empêchant par moment et par endroit que tous les usages ne soient satisfaits. Les efforts deviennent donc partagés afin de protéger le fleuve et satisfaire des usages parfois restreints.

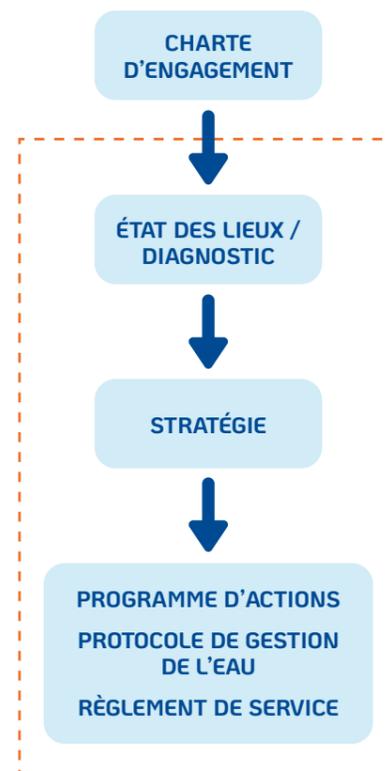
Ainsi, il est envisagé d'accroître le partage des connaissances autour du canal et de se fixer des objectifs communs au travers d'un document contractuel et dynamique, le « contrat de canal » :

un plan d'actions multi-partenarial et concerté

pour une meilleure gestion de la ressource en eau et du patrimoine.

Les premières phases de concertation ont permis de délimiter le périmètre géographique et thématique de ce projet. La démarche portera ainsi sur l'ensemble du réseau hydrographique du système (canal principal et réseaux secondaires) accompagné des cours d'eau réalimentés (principalement la Louge et le Touch).

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET



Prestation d'accompagnement à :

- la réalisation des phases de concertation,
- la rédaction des documents (rapports...).

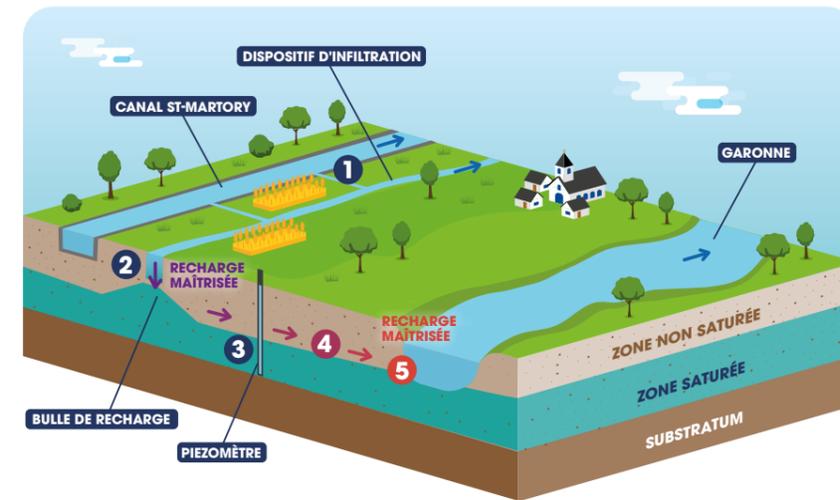
R'GARONNE

Le projet R'Garonne, mené avec le BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière) vise à mettre en place **le premier démonstrateur de recharge maîtrisée d'une nappe** avec un objectif de soutien d'étiage d'un fleuve et de ses milieux aquatiques afin d'une part, de soutenir le débit d'étiage de la Garonne à partir d'un dispositif expérimental de recharge de la nappe alluviale grandeur nature, et à fort débit d'infiltration et, d'autre part, de recourir à une solution acceptable sur les plans environnemental et économique.

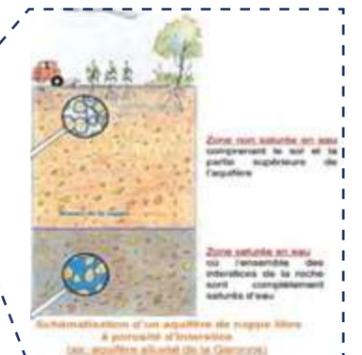


DÉFINITION ET PRINCIPE

Utilisation gravitaire de l'eau du canal de Saint-Martory en période hivernale (disponibilité théorique max. 2m³/s) afin qu'elle soit disponible dans la Garonne en période d'étiage au moment où on en a le plus besoin.



Vitesse d'une eau de surface : plusieurs dizaines de km/jour.
Vitesse en nappe alluviale : quelques mètres/jour.



Pour un « stockage » hivernal et une restitution estivale à la Garonne

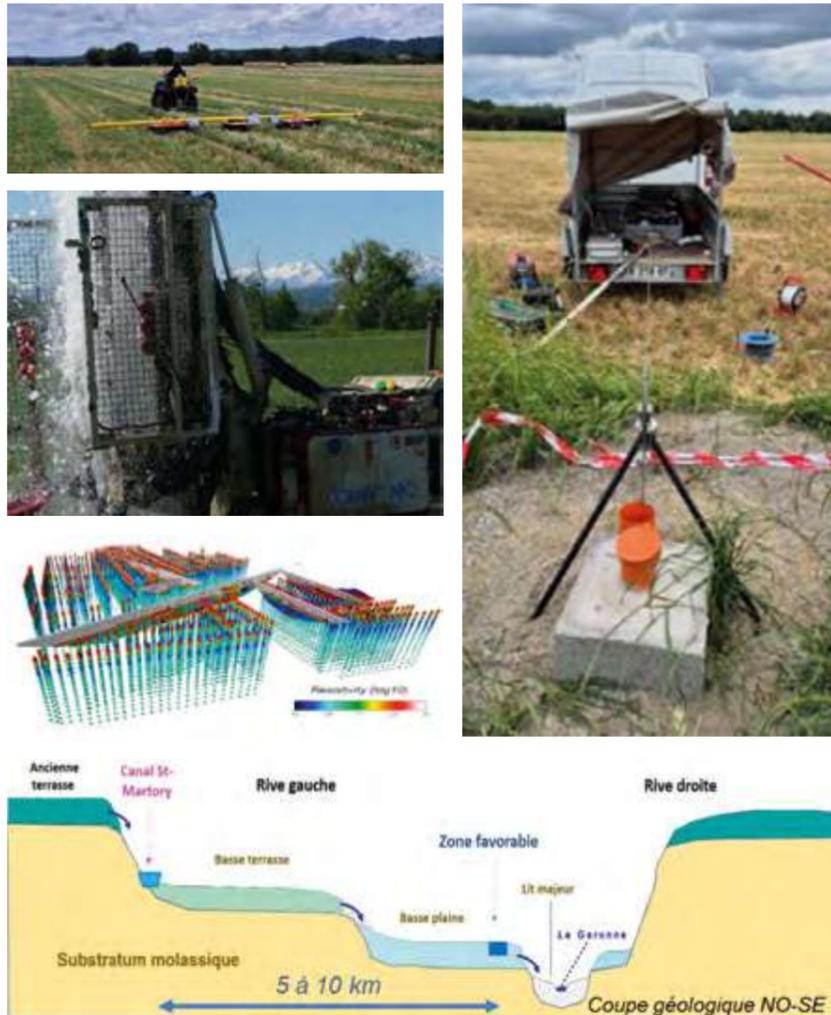
Après la sélection de la zone d'études, la recherche et la sélection d'un site favorable (2022-2023), le choix d'un site et la prise en compte de nombreuses contraintes (2023-2024), la mise en place des dispositifs de suivi va s'effectuer tout au long de l'année 2025, pour un planning prévisionnel de réalisation qui s'étire jusqu'en 2027.

ZONE D'ÉTUDE

- Secteur d'étude élargi situé :
- en rive gauche de la Garonne,
 - entre les communes de Martres-Tolosane au sud et de Carbonne au nord,
 - soit environ 100 km².



RECHERCHE ET SÉLECTION D'UN SITE FAVORABLE (2022 - 2023)

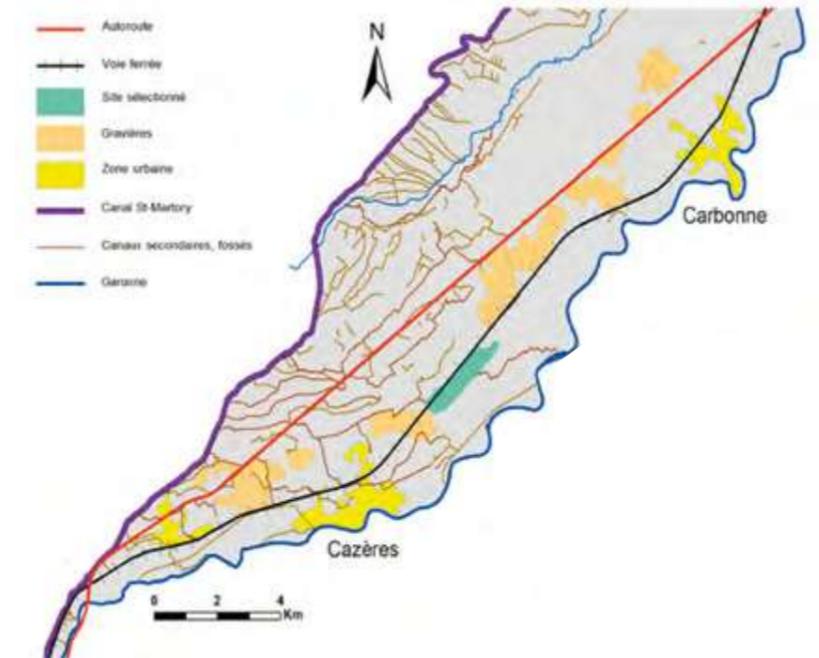


CHOIX D'UN SITE ET CONTRAINTES (2023 - 2024)



- Passage sous l'autoroute et la voie ferrée, recalibrage des fossés pour l'acheminement de l'eau,
- Présence de gravières et zones urbanisées engendrant des modifications de l'écoulement souterrain,
- Activités agricoles et contraintes foncières,
- Secteurs sans enjeux environnementaux majeurs.

Capacité d'infiltration de 0,5 à 1 m3/s



PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES (2024)



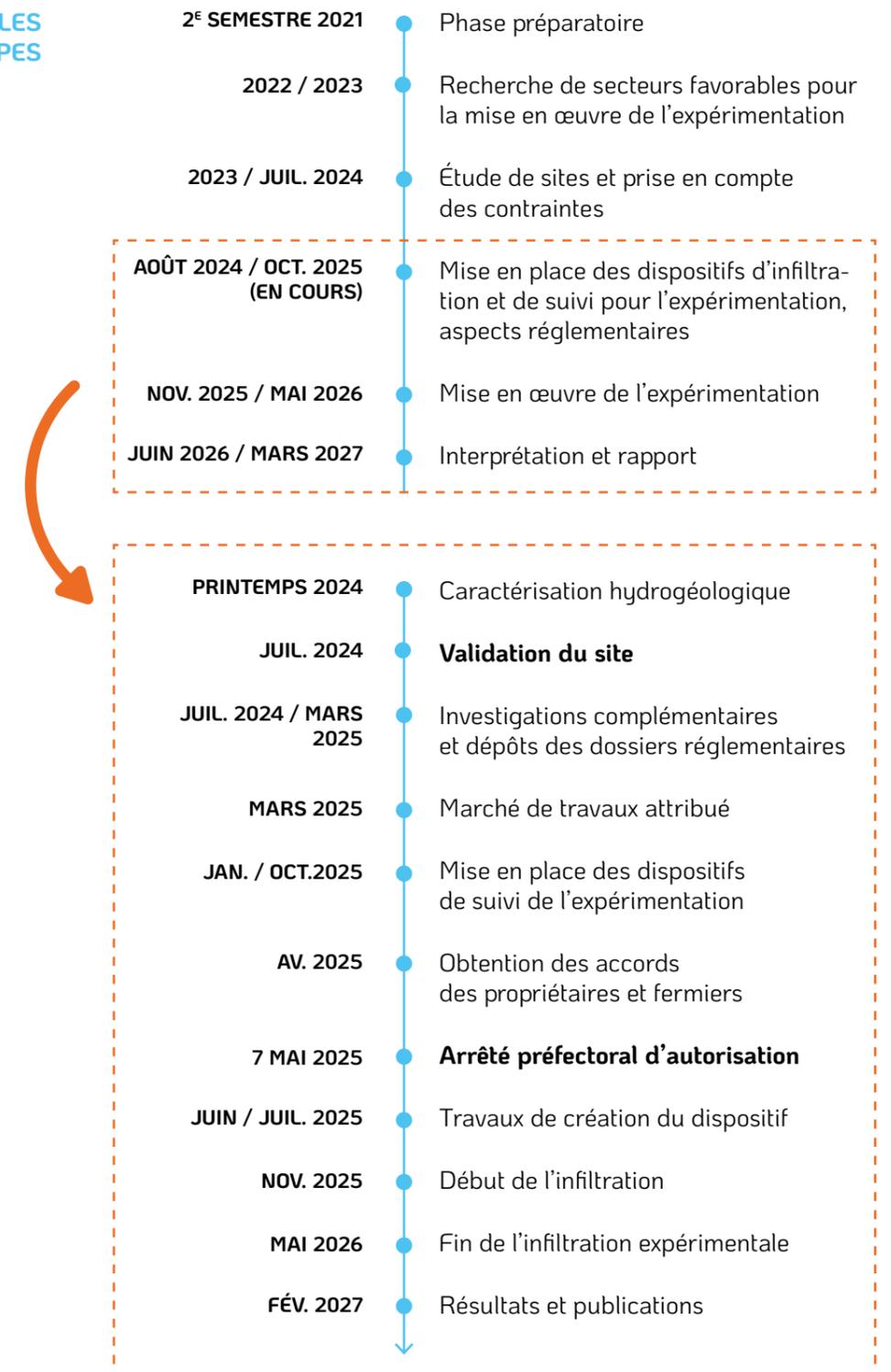
- **Environnementales** : ruisseau de l'Aygossau, stygofaune...
- **Sanitaires** : captage de Cap Blanc SIECT,
- **Caractérisation hydrogéologique** : piézomètres, diagraphies, pompages, géophysique,
- **Sécuritaire** : voie SNCF, GSO,
- **Foncières** : accord des propriétaires,
- **Réglementaires** : arrêtés préfectoraux de réalimentation, travaux et infiltration à titre expérimental et de création de piézomètres.

MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS DE SUIVI (2025 - EN COURS)

- Réalisation de 27 piézomètres supplémentaires,
- Mise en place d'une trentaine d'enregistreurs en continu du niveau d'eau de la nappe,
- Acquisition d'états de référence réglementaire quantitatif et qualitatif
- Création du bassin d'infiltration,
- Tests de mise en charge de l'Aygossau pour acheminement de l'eau de recharge,
- Mise en place des dispositifs de suivi quantitatif et qualitatif en continu des eaux de recharge.



PRINCIPALES GRANDES ÉTAPES



RÉSEAU31, PRÉSENT SUR LES SALONS



CYCLEAU

27 et 28 mars 2024



LES PYRÉNÉENNES

19 au 22 septembre 2024



LES JOURNÉES TERRITORIALES

26 au 28 septembre 2024

LES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Compétences	Thème	Code	Libellé	Valeur 2024
Eau potable	Tarifs	D102.0	Prix du service au m ³ au 01/01/2025	2,58 €
Eau potable	Qualité de l'eau	P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	98,90%
Eau potable	Qualité de l'eau	P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	99,50%
Eau potable	Qualité de l'eau	P108.3	Protection de la ressource en eau	94,10%
Eau potable	Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	78,49%
Eau potable	Réseau	P105.3	Volumes non comptés	3,7 m ³ /km/j
Eau potable	Réseau	P106.3	Pertes en réseau	3,6 m ³ /km/j
Eau potable	Réseau	P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%
Eau potable	Réseau	P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	96 points
Eau potable	Abonnés	D101.0	Nombre d'habitants desservis	133 706 hab
Eau potable	Abonnés	P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	0,19 nb/1 000 abonnés
Eau potable	Abonnés	P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	100%
Eau potable	Abonnés	D151.0	Délai contractuel maximal de branchement des nouveaux abonnés	2 jours
Eau potable	Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	2,54 nb/1 000 abonnés
Eau potable	Gestion financière	P109.0	Montant des actions de solidarité	0,0059 €/m ³
Eau potable	Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	4,6 ans
Eau potable	Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	2,43%
Assainissement Collectif	Tarifs	D204.0	Prix du service au m ³ au 01/01/2025	2,41 €
Assainissement Collectif	Réseau	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	110 unités
Assainissement Collectif	Réseau	P202.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	39 points
Assainissement Collectif	Réseau	P252.2	Points de curage fréquent du réseau	6,1 nb/100 km
Assainissement Collectif	Réseau	P253.2	Renouvellement des réseaux d'eaux usées	0,34 %
Assainissement Collectif	Collecte	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	97 %
Assainissement Collectif	Collecte	P255.3	Connaissance des rejets au milieu naturel	50 points
Assainissement Collectif	Épuration	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	97,68%
Assainissement Collectif	Épuration	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	97,68%
Assainissement Collectif	Épuration	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	96,24%
Assainissement Collectif	Boues	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 636 TMS
Assainissement Collectif	Boues	P206.3	Boues évacuées selon des filières conformes	100%
Assainissement Collectif	Abonnés	D201.0	Nombre d'habitants desservis	175 902
Assainissement Collectif	Abonnés	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,82 %
Assainissement Collectif	Abonnés	P251.1	Débordement d'effluents chez les usagers	0,006 nb/1000 abonnés
Assainissement Collectif	Abonnés	P258.1	Taux de réclamations	2,55 nb/1 000 abonnés
Assainissement Collectif	Gestion financière	P207.0	Montant des actions de solidarité	0,005 €/m ³
Assainissement Collectif	Gestion financière	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	7,3 ans
Assainissement Collectif	Gestion financière	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	4,31 %
Assainissement non collectif	Service	D301.0	Nombre d'habitants desservis	113 464
Assainissement non collectif	Service	D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100 points
Assainissement non collectif	Conformité	P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	81,3 %

Édition avril 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

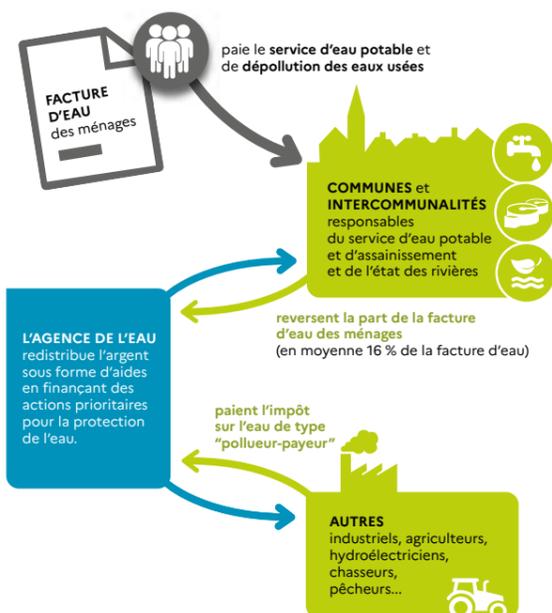
L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2023, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,56 euros TTC/m³** dont 2,28€ TTC/m³ pour l'eau potable et 2,27€ TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 547,2 euros par an et une mensualité de 45,60 euros en moyenne. (Données SISPEA 2022)

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition avril 2025

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2024 ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 330 millions d'euros dont 267 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2024 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées



68,90 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



9,85 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2024



1,70 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



1,90 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,80 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



11,70 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2024 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



4,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle, le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau et la gestion de la ressource en eau



6,80 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



30,90 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



21,80 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2024



16,10 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



9,30 €
aux collectivités pour la gestion quantitative de la ressource en eau

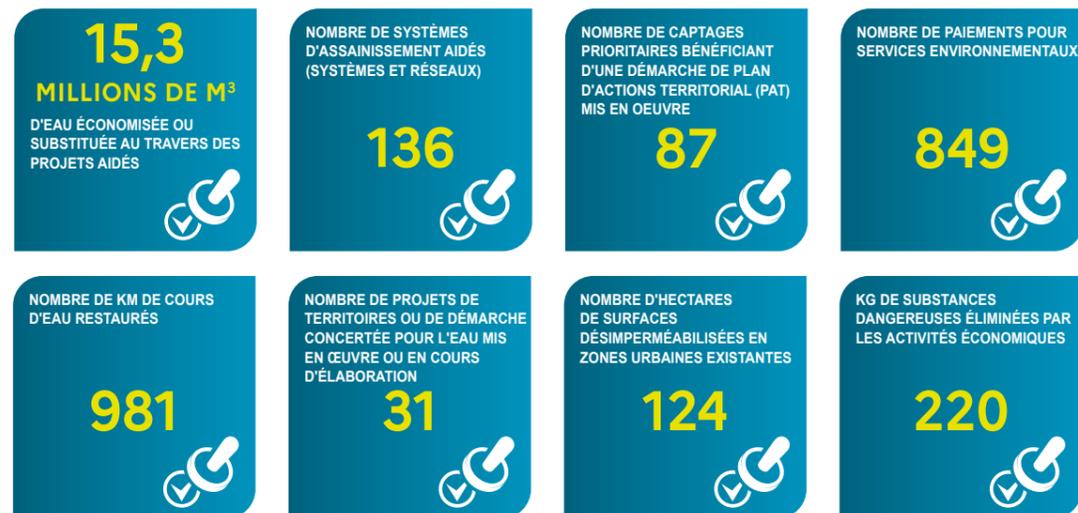


10,90 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2024

L'année 2024 marque un élan inédit pour l'eau du grand Sud-Ouest. Elle est la concrétisation d'une mobilisation remarquable des acteurs du bassin née dans les suites de la sécheresse 2022 et des annonces du Plan eau. Ce sont **plus de 560 millions d'euros d'aides qui ont été alloués à des projets structurants sur l'année sur le bassin Adour-Garonne**. Un résultat exceptionnel qui clôture ainsi le 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence.

EN 2024...



PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

70% des aides attribuées par l'Agence en 2024 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 126 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

UN 12^{ÈME} PROGRAMME ADOPTÉ DANS UN CONSENSUS PARTAGÉ

Le 12^{ème} programme 2025-2030, adopté en octobre 2024, acte des évolutions majeures de la politique de l'agence, notamment en matière de prise en compte du changement climatique. Ce programme ambitieux, intitulé « les solutions sont dans l'action », prévoit une augmentation de 30% des moyens financiers par rapport à la précédente programmation, soit une moyenne de 332 M€ par an. Il promeut la sobriété et les solutions de substitution, au travers d'un mix de solutions grâce à des financements adéquats et un accompagnement sans précédent des territoires.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/eau-2025-2030-solutions-sont-dans-action>

LES ENJEUX DE LA REFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reforme-redevances>



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège
**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE
BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ
(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larché
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIÈRES
PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE
TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80
RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

PARTICIPEZ À LA CONSULTATION SUR LES ENJEUX DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST ET LES RISQUES D'INONDATION !

Sur le bassin Adour-Garonne, les partenaires institutionnels et les citoyens sont invités à s'exprimer sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest, un temps fort qui marque l'ouverture du 4^e cycle d'élaboration de la politique de l'eau 2028-2033.

Qualité de l'eau, disponibilité de la ressource, protection des milieux aquatiques et de la biodiversité, adaptation au changement climatique et prévention des risques sécheresse et inondation... sont des sujets qui nous concernent tous.

Participez dès aujourd'hui et jusqu'au 25 mai sur notre site : <https://eau-grandsudouest.fr/consultation-enjeux-eau-grand-sud-ouest> Consultation sur les enjeux de l'eau du grand Sud-Ouest | Agence de l'eau Adour-Garonne (eau-grandsudouest.fr)





3 RUE ANDRÉ VILLET
31400 TOULOUSE
TEL : 05 61 17 30 30

RETROUVEZ-NOUS SUR WWW.RESEAU31.FR

